

COURANT ALTERNATIF **courant** **alternatif**

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 280 | MAI 2018

3€

- ▶ DOSSIER : A BAS LE PATRIARCAT !
- ▶ ITALIE : RETOUR SUR LES ANNÉES 1970
- ▶ MOUVEMENTS EN COURS : GRÈVES, ZAD,, FORÊTS...



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

SOMMAIRE



ÉDITO ► PAGE 3

LUTTES SOCIALES

► PAGES 4 Boulogne-sur-mer : lutte dans une EHPAD

► PAGES 5-6 Remarques sur le mouvement en cours

► PAGES 6 Chauffons le fer jusqu'à son point de fusion : tract

TERRITOIRES EN LUTTE

► PAGES 7-8 La ZAD résiste !

► PAGES 9-12 Les forêt ne sont pas des mines à charbon

MIGRANTS ET INSTITUTIONS

► PAGES 13 15 Migrants, réfugiés et évolution des politiques publiques

► PAGES 15 16 Retour sur la coordination nationale contre les politiques anti-migratoires

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 17

BIG BROTHER ► PAGES 18 à 19

A BAS LE PATRIARCAT : DOSSIER

► PAGES 20-22 Quid de ce « non-mouvement » anti-harcèlement très suivi ?

► PAGES 23 Les violences sexuelles, c'est d'abord dans l'espace privé

► PAGES 24-25 L'Etat, un rempart contre les agressions sexuelles et sexistes ?

COLONIALISME

► PAGE 26-27 Crise à Mayotte (suite)

► PAGE 27 Courrier Kanaky : un peuple sans domination ni exploitation ?

NOTRE MÉMOIRE

► PAGES 28-31 Italie : retour sur les années 1970 ; Un 68 qui a duré 10 ans

LIVRES ► PAGE 32

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Limoges

La maquette à Poitiers

La commission journal du numéro de mai aura lieu dans l'Yonne

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o Egégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex lamouette.enragee@wanadoo.fr
• Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif" c/o Maison del'écologie 4 rue Bodin 69001 Lyon ocl-lyon@laposte.net
• Valence : ocl-valence@riseup.net

SUD-EST
Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS
Figeac, passer par oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
mai 2018
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



Macron : un casseur extrémiste

Le candidat Macron a beaucoup joué d'une position « entre deux ». Il se présentait comme de droite et de gauche, libéral et « en même temps » social. Evidemment, nous faisons partie de ceux qui ne sentaient rien de bon dans ce double discours. Il n'y a que les naïfs centristes ou sociaux-démocrates qui ont pu croire à ses discours mielleux. Déjà le libéralisme le plus dur perçait sous le sourire aiguisé.

Au niveau des réformes qu'il veut faire passer, il n'y a rien de bon : casse des services publics, de la SNCF, réformes à coup de boutoir dans l'Education nationale ou la justice, refus de donner plus de moyens aux personnels de la santé et des EHPAD, loi asile et immigration qui rendra encore plus difficiles les possibilités d'accueil des réfugiés. Et la liste pourrait être encore bien plus longue des acquis sociaux qu'ils sont en train de détruire.

Après un quinquennat pendant lesquels les sociaux au pouvoir ont approfondi l'œuvre de la droite, parfois avec mollesse, parfois avec fermeté (loi El Khomri, répression des luttes écolo par exemple), l'équipe de Macron s'est mise en marche pour aller plus loin que ses prédécesseurs et se montre plus dure que Sarko et sa clique. Même si la droite dure et le FN lui reprochent de ne pas aller assez loin sur certains plans (immigration en particulier), c'est bien vers eux qu'il est en marche. Pas pour les contrer, mais pour réaliser leurs objectifs.

Dans le même sens, ce provocateur vient de faire un coup d'éclat en tenant un discours extrêmement favorable au rapprochement entre l'Etat et la hiérarchie catholique : «*Nous partageons, confusément, le sentiment que le lien entre l'Eglise et l'Etat s'est abîmé et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer*». Comme Sarkozy avant lui, il évoque les racines chrétiennes de la France pour s'attirer la sympathie des bigots les plus réacs. Oh bien sûr, il est capable d'accepter « en même temps » les évolutions modernes comme le mariage pour tous, mais il avoue privilégier la famille traditionnelle.

Sur le plan économique, il adhère à fond à l'idéologie libérale la plus dure : il faut privatiser à tour de bras afin que les actionnaires des trusts fassent plus de bénéfices. Evidemment, il prétend que cela profitera à tout le monde selon la fumeuse théorie du « ruissellement ». On sait bien que ce n'est jamais le cas et qu'en continuant sur cette voie, les inégalités continueront à se creuser. Cet ultralibéralisme l'amène à prendre des options qui ne sont pas du tout sensées s'il se voulait bon gestionnaire de l'Etat, comme les projets de privatisation (vente des actions-majoritaires- détenues par l'Etat) de la Française des jeux ou d'Aéroports de Paris. Vendre un bien qui ne rapporte rien pour se désendetter serait logique, mais pas quand ce bien assure une rente confortable. On comprend qu'avec cette idéologie, il n'arrive pas à imaginer que (comme sur la ZAD de Notre-Dame des landes) d'autres projets de vie soient possibles.

Au niveau des méthodes, comme Sarkozy avant

lui, il se comporte en bonapartiste : J'ai été élu, donc je peux appliquer mon programme comme je l'entends et si ça ne passe pas, je vous casse. Mieux encore que ses prédécesseurs, il sait mettre en place de fausses réunions de dialogue où ses subordonnés ne font que marteler leurs projets sans une ombre de négociation. Et s'il faut utiliser la force, avec l'aide de son ministre de l'Intérieur, il le fera sans état d'âme, et même avec une certaine satisfaction. Il n'est pas étonnant finalement qu'il arrive à bien s'entendre avec Trump.

Certains diront là qu'on personnalise trop cet édito en le centrant sur le Président de la République et qu'on rentre dans ce jeu médiatique. Evidemment, il n'est qu'un maillon du pouvoir et n'est pas seul à appliquer cette politique. Il est juste le représentant parfait de la caste de hauts fonctionnaires et de hauts cadres du privé qu'une majorité d'électeurs français a accepté de porter au pouvoir il y a un peu moins d'un an. Il ne faut pas se contenter de dire qu'il n'a été élu que par raccroc, parce que le quinquennat Hollande avait beaucoup déçu les électeurs de gauche, parce que Fillon ne passait plus pour les centristes, parce que les excès verbaux de Mélenchon nuisaient à son image, et finalement parce qu'il s'est retrouvé face à l'épouvantail Le Pen. Il ne faut pas oublier qu'il a aussi été élu parce qu'il avait l'appui de groupes financiers et de médias et en plus parce qu'il a su fédérer autour de lui toute une caste de gens qui lui ressemblent, ces cadres plus ou moins jeunes, ambitieux et qui croient fermement à l'idéologie libérale.

Alors, nous voilà en mai 2018, cinquante ans déjà... Beaucoup spéculent sur les mouvements sociaux actuels et sur la possibilité d'arriver, si ce n'est à une révolution, au moins à un grand mouvement social qui paralyserait le pays et ébranlerait le pouvoir. On peut rêver, mais la société d'aujourd'hui est bien différente de celle de 68. Il y a nettement plus de libertés, même si c'est dans la consommation ; l'individualisme et le libéralisme nous marquent depuis trop d'années.

Par contre, l'extrémisme libéral soulève de plus en plus mécontentements, de grognes ou de révoltes comme nous les évoquons régulièrement dans *Courant Alternatif*. C'est à partir de là qu'il y a une chance de faire converger quelques luttes, de construire des solidarités concrètes, des rencontres et des expériences alternatives. Nous ne sommes sans doute pas à la veille d'une révolution, mais nous pouvons espérer être à l'aube d'une reconstruction des mouvements sociaux. Et ce qui nous semble important, c'est que dans cette reconstruction, de plus en plus de personnes se reconnaissent des sympathies anti-autoritaires. Face aux casseurs ultralibéraux, construisons des liens et des alternatives et ce sera un premier pas pour changer cette société.

Limoges, 23 avril 2018





«L'Etat fait la sourde oreille, qu'à cela ne tienne, nous ferons les fortes têtes»

Force est de constater que les pouvoirs publics font peu de cas de la détresse voire de la colère des salariés des établissements pour personnes âgées ou des soins à domicile. Pire, ils pratiquent la langue de bois, en promettant quelques miettes pour calmer la faim des travailleurs excédés. Il nous faudra donc mordre à pleines dents cette main qui prétend nous nourrir et s'en repaître jusqu'à satiété.

Toujours motivés

Le 15 mars dernier, un nouvel appel à la grève était lancé. Devant notre Ehpad (1) à Boulogne-sur-Mer, le nombre de grévistes était plus important que le 30 janvier. Cela nous a valu le privilège de deux réquisitions de la part de la direction signées de la main du préfet. A la prochaine journée de grève, il nous enverra les CRS, qui sait. Le piquet de grève a été organisé et mis en place dès 7h30. Les salariés étaient toujours motivés et n'étaient toujours pas syndiqués. La fête a duré jusque 17h15. D'autres collègues sont venus au fur et à mesure gonfler nos rangs.

(1) EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(2) CHB : Centre Hospitalier de Boulogne sur mer
(3) https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_centrale_des_Renseignements_généralxgénéralx

La présence de la CGT

Les informations contradictoires publiées dans les colonnes de la presse locale : manifestation ou pas, rassemblement ou pas, etc., nous ont amené à contacter un syndicat afin d'obtenir plus de précisions sur le déroulement de cette journée de grève. Les collègues avaient émis le souhait de rejoindre une possible manifestation locale. C'est donc la CGT Santé CHB (2) qui nous informa du programme de la matinée. En tout et pour tout, un seul rassemblement de retraités devant la sous-préfecture était prévu. Nous avons donc fait le choix de rester devant notre Ehpad et de distribuer un tract aux automobilistes. Celui-ci fut accueilli favorablement par la majorité d'entre eux.

Entre temps, la CGT nous a recontactés. Elle nous proposa de passer nous soutenir sur notre piquet de grève avant de rejoindre le leur. J'ai soumis la proposition et la plupart d'entre nous l'ont acceptée. L'approche fut amicale, sympathique et bon enfant. Mais à la grande surprise des collègues, un membre des renseignements généraux(3) accompagnait la délégation syndicale... La présence de la police suscita l'étonnement et alimenta la conversation après coup.

S'organiser avec ou sans...

Nous avons entamé une discussion avec les camarades de la CGT-Santé devant notre établissement. Ses membres nous ont expliqué l'importance de se syndiquer, de monter une section syndicale dans la boîte et d'établir un rapport de force avec la direction. Le discours est juste et peut s'envisager pour des unités de travail comme les nôtres avec une direction craintive et isolée. Pour autant, notre seule motivation a permis de nous mobiliser collectivement dans un Ehpad privé/associatif dont les salariés ne sont pas majoritairement syndiqués. Il n'en va pas de même à l'hôpital, par exemple, où malgré la présence syndicale, le personnel en grève a préféré rester chez lui ...

Il faut d'abord en discuter !

Il est important de comprendre que s'investir dans l'animation d'une section syndicale réclame de la disponibilité. Il faut imaginer une vie partagée entre ton boulot, ta vie de famille, ce qu'elle implique et le travail syndical. Cela exige de faire des choix, de s'investir personnellement et collectivement. La plupart de mes collègues sont des femmes mères de famille. Après le boulot, c'est encore du boulot.

Après discussion sur le sujet, il en est ressorti que les collègues n'étaient pas prêts à s'impliquer plus avant, qu'ils n'en voyaient pas la nécessité pour le moment. C'est à eux que reviendra la décision de se syndiquer ou non et à quel syndicat.

Le 30 janvier et le 15 mars ont démontré qu'à une petite échelle, des salariés même non syndiqués pouvaient à un moment se sentir concernés et prendre conscience de leur condition, ne plus courber les épaules sous le poids du mépris ou de l'indifférence et traduire cette colère dans la lutte.

Ce qui fut le plus marquant durant ces journées passées ensemble, c'est de voir le visage joyeux et détendu des collègues et de les entendre dire : «ça fait du bien de faire grève !».

Une aide-soignante.
Boulogne-sur-Mer, le 11/04/2018





Remarques sur le mouvement en cours

C'est le printemps et ça bouge ! La colère monte dans le pays et les grèves se multiplient, il faut dire que l'arrogance du pouvoir de Macron-Jupiter semble sans limites. Un grand nombre de sec-teurs de la société sont arrivés à un point d'épuisement et d'exas-pération rarement atteint et l'of-fensive visant à imposer l'agenda austéritaire de Bruxelles ne s'ar-rête jamais.

Bref il se passe quelque chose

Le 15 mars un appel national invitait les personnels des Ehpad à cesser le travail, après une première journée d'action fin janvier. Le 31, au moins 300 magasins Carrefour, étaient touchés par un mouvement de grève. Les étudiants occupent leurs facs et font face à une répression de la part de la police (évacuation par les CRS) comme de leur administration (fermeture administrative et mise sous tutelle comme à Toulouse par exemple) (1) mais leur mobilisation reste pour le moment minoritaire mais déterminée. Après une manifestation nationale le 22 mars, les cheminots ont débuté leur grève tournante le 3 avril. Ils feront grève tous les 5 jours et le planning est déjà établi jusqu'en... juin. Enfin à Notre Dame des landes la ZAD résiste encore et toujours à l'envahisseur...

Le mouvement social que tout le monde attendait semble s'amorcer(2) et le grand rituel des mobilisations à la française se déploie. Toute la conflictualité sociale paraît devoir s'organiser à travers les luttes de la fonction publique ou assimilé. L'origine est souvent la même : s'opposer à une réforme touchant le service public ou la gestion des organismes sociaux (assurance chômage, sécurité sociale, retraites, etc.). Le rituel des mobilisations à la française se déploie alors journées d'actions, grandes manifestations, merguez party et défilés ballons, débordements en marge avec ou sans cortège de tête, interviews télévisées d'experts auto proclamés plaçant pour les indispensables réformes, dénonciation par les plus radicaux du rôle de collaboration des syndicats, et enfin, retour à l'ordre en attendant les élections où on allait voir ce qu'on allait voir.



Au fil du temps et des luttes, a tort ou à raison, les cheminots ont été présentés comme un des derniers bastions de résistance et leur mobilisation donne un caractère particulier à ce mouvement. Le mythe est là il fonctionne dans les deux sens pour le gouvernement comme pour les manifestants. Le souvenir des grandes grèves, 1995, et même mai 68 (chronologie obligée) est convoqué.

Pourtant un doute nous traverse, cette mobilisation ne serait elle pas dans ses formes comme sur le fond le signe de l'obsolescence programmée des mouvements sociaux, plus encore 2018, ne serait il pas le chant du cygne d'une certaine forme de conflictualité sociale.

Pour être clair le mouvement qui semble se dessiner est il condamné d'avance ?

Nous faisons d'abord le constat de l'échec des mobilisations de ces dernières années, (à l'exception de celle de 2006 concernant le CPE) de la lutte pour les retraites en 2010, à celles contre la loi Travail en 2016, les grèves et les manifestations qui pouvaient faire reculer les gouvernements ne semblent plus désormais pouvoir entraver la marche de la restructuration.

Service public et Tous ensemble

Trente années de citoyennisme ont produit leurs effets. Ces ravages sont mesurables dans les mantras récités par les gauchistes de tout poils : Il faut défendre le service public, les luttes dispersées doivent déboucher par la magie du « tous ensemble » sur la « convergences des luttes ».

Quel sens ce discours peut il avoir aujourd'hui lorsque qu'on connaît la

réalité de ce service public en général (plus enclin à punir et à encadrer les prolétaires comme à la CAF et à Pole emploi par exemple) et à la SNCF en particulier. Quel est le service public de transport qui est assuré lorsqu'un billet entre Paris et Marseille coûte 200 euros, de sorte que les cadres prennent le TGV en gare de Lyon, et les pauvres le Ouigo à Marne-la-Vallée voire le bus avec son délicieux parfum de troisième classe. La transformation de la SNCF en entreprise privée, a commencé à se faire il y a longtemps déjà, avec l'imposition des TGV et l'apparition des du yield management(3) dans les calculs du prix du billet.

Les cheminots sont une anomalie dans le marché du travail tel qu'il existe réellement. Aujourd'hui le marché du travail est émietté, précarisé, les parcours professionnels se font en zigzags quand ils ne tombent pas dans les galères du chômage de longue durée, avec ou sans RSA. Quel est donc le sens du « Tous Ensemble » entre un jeune de quartier livreur à vélo ubérisé ou une caissière de chez LIDL et un contrôleur du RER.

Et puis déjà comment ne pas voir que ce tous ensemble n'est même pas effectif à la SNCF ou la sous traitance de la sécurité au nettoyage est pléthorique.

S'il y a une solidarité à promouvoir avec les cheminots, cela ne pourrait être que sur la base d'une autodéfense de classe. La défense du service public est en réalité ce qui empêche la solidarité de classe, en la transformant en « intérêt général », cette chose de l'Etat et de la bourgeoisie. Elle enferme le cheminot dans son outil de travail, l'empêche d'assumer l'affrontement direct avec son patron en utilisant les moyens de luttes afférant (auto organisation, sabotage, grèves sauvages...). Il ne s'agit pas

(1) Avec comme bonus le retour des vieilles gar-gouilles d'ex-trême droite types GUD comme a Montpellier.

(2) Il ne s'agit cependant pas de réduire la lutte de classe à ces seules manifesta-tions, la conflictualité est permanente par exemple, en 2017, Jacques Chastaing qui surveille le front des luttes invi-sibles, celles du quotidien et dont on ne parle jamais comptabilisait plus d'un mil-lion de jour-nées de grève sur deux mois. (cf Jacques Chastaing, « Un tournant dans la situation sociale », Blog Média-part, 27 mars 2017)

(3) Le yield management de l'anglais to yield, « rendement » (en bon français tarification en temps réel ou tarification différenciée) est un système de gestion tari-faire des capa-cités disponibles telles des chambres en hôtellerie ou des sièges dans le trans-port aérien et ferroviaire, qui a pour objectif l'optimisation du remplis-sage et du chiffre d'affaires.





luttons sociales

là de faire le procès des cheminots ceux qui pourrait porter ce types de discours et de pratiques sont malheureusement peu présent dans les boites. Les révolutionnaires ayant mis tellement en œuvre la critique du travail que ceux ci ont pratiquement déserte les entreprises.

Alors quoi ?

Même si ca semble est mal barré. Pas question cependant de se réfugier dans sa tour d'ivoire, par ce qu'il nous faut saisir cette occasion pour défendre une position sociale dans le moment que nous vivons, celui de la restructu-

ration. L'exercice est périlleux et la dialectique subtile : que le mouvement des cheminots doive être le mouvement pour et par les cheminots c'est évident mais si le mouvement se limite à cela l'échec est garanti. Que la gauche (radicale comme national populiste) va tenter d'utiliser ce mouvement pour entamer une énième recomposition décomposition c'est évident.

Pour cela il n'y a pas trente six moyens. Partir de nos réalités quotidiennes pour refuser les catégories imposés par l'idéologie dominante reste plus pertinent que d'invoquer les chimères du service public, de l'Etat et des bourgeois. Ne pas lutter pour la défense d'un statut particulier, mais pour la fin

de l'exploitation en général. Réhabiliter l'idée de la rupture révolutionnaire non pas en psalmodiant de longues incantations stériles mais en pratiquant une solidarité concrète et matérielle et pas l'abondance d'une cagnotte virtuelle ou la constitution de petits soldats disposés à servir de chair à blocage.

Ici et là des tentatives ont lieu qui semble laisser croire qu'il existe des espaces.

Nous y reviendrons évidemment dans Courant Alternatif.

le 23 avril 2018

Jean Mouloud à partir d'une discussion collective tenue à Moulins.

Tract trouvé sur le pavé toulousain

CHAUFFONS LE FER JUSQU'À SON POINT DE FUSION !

Nous ne sommes pas de ceux qui voient dans les cheminots des privilégiés. Considérer que les garanties fournies par un statut particulier sont un privilège qu'il faudrait abolir c'est en fait œuvrer pour un nivellement par le bas. Cette logique conduit à promouvoir l'alignement des conditions de travail et de salaires de tous, sur celles qui sont les plus défavorables. En l'occurrence si le statut des cheminots est liquidé la généralisation de l'embauche précaire, intérimaire et de la sous-traitance qui s'en suivra se fera dans des conditions encore plus dégradées.

Dans cette attaque contre le statut de cheminot il y a quelque chose de l'ordre d'un verrou à faire sauter qui se joue. Ce n'est pas sans rappeler l'écrasement des mineurs en Angleterre par Thatcher qui a considérablement ébranlé la combativité ouvrière et permis le déploiement d'un arsenal de réformes drastiques contre les conditions de vie du prolétariat de Grande-Bretagne. Ce qui est attaqué ce n'est pas simplement un statut, c'est toute une dynamique de lutte qui depuis longtemps a fait trembler bien des gouvernements. Refuser l'affrontement, c'est à coup sûr voir nos conditions de travail et de vie empirer. Mais cet affrontement ne peut vaincre qu'en se renforçant, et ne peut se renforcer qu'en s'élargissant.

La stratégie des grandes structures syndicales lors des mouvements contre la réforme des retraites de 2010 ou contre la loi Travail en 2016 a largement été un échec. Celle-ci, en favorisant certains secteurs « clés », n'a abouti dans le meilleur des cas, qu'à la satisfaction de revendications corporatistes, au détriment de la lutte commune confisquée à de nombreux prolos. Celles et ceux qui n'appartenaient pas strictement à ces catégories se retrouvaient à déléguer la lutte à d'autres. On peut par exemple penser aux blocages des raffineries ou au mouvement des routiers, qui ont repris le boulot une fois quelques garanties sectorielles obtenues. S'il est vrai qu'en entrant en lutte nous battons en brèche notre atomisation, nous ne pouvons nous contenter de rester enfermés dans les catégories séparées que le capital nous attribue. Cheminots, éboueurs, étudiants précaires, chômeurs ou autres, il s'agit de créer les outils de la jonction. Dans les mouvements lycéens et étudiants, dans les grèves parfois longues et combatives en cours à la Poste, chez les livreurs à vélo, les EHPAD etc. des liens se sont tissés face à l'isolement. Mais séparés, il est difficile de maintenir un rapport de force dans la durée. Il faut dès à présent lutter en dépassant les anciennes différences entre l'intérieur et l'extérieur du travail, par la solidarité et l'autodéfense de classe. Nous pensons qu'il est indispensable de refuser la stratégie corporatiste de certaines centrales syndicales et que la grève des cheminots peut être un point de départ d'une lutte qui se généralise.

POUR LA GRÈVE ACTIVE

Si la grève est bien une arme historique et centrale des exploités, il n'en reste pas moins qu'il est de plus en plus difficile de la faire dans de nombreux secteurs. Si pour les cheminots, c'est encore possible, on

remarque déjà que cette seule pratique ne suffira pas. Pour constituer un rapport de force, il faut être en mesure d'aller plus loin que la déclaration de grève. Faire ce qu'on appelle une grève active. La grève est alors non seulement l'arrêt du travail mais aussi la libération du temps pour occuper la rue, faire fleurir les murs d'affiches, provoquer assemblées et discussions, et y convier toutes celles et ceux qui sont dans l'impossibilité temporaire de faire grève mais qui participent au mouvement. Cette grève active est l'occasion d'inventer de nouvelles pratiques de lutte mais aussi de se réapproprier celles qui ont pu exister. De l'occupation des lieux de travail aux blocages économiques. Des manifestations déambulatoires aux envahissements des gares ou bureaux.

POUR LA DÉFENSE DU MOUVEMENT

En tant que mouvement collectif qui s'oppose à l'ordre établi, il est logique que les appareils répressifs de l'Etat tentent de nous barrer la route. La police réprimera et arrêtera, la justice cherchera à condamner. Qu'il s'agisse de diffusion de tracts, d'occupations, de sabotages, de prises de paroles, de manifestations, toutes ces pratiques qui nous permettent de gagner, nous aurons les flics, les huissiers et les juges sur le dos. Il est donc primordial de penser dès maintenant notre défense. Entre autres, ne rien déclarer en Garde-à-vue ou en audition libre et refuser la partition « bon et méchant manifestant » ou tout autre stratégie qui consisterait à défendre les siens au détriment de tous les autres. Il s'agira en chaque occasion de rester solidaires et de défendre collectivement les pratiques que la lutte se donnera, et ceux qui les auront mises en œuvre, quand la répression cherchera à les isoler pour mieux éteindre le mouvement.

POUR DES ESPACES D'ORGANISATION

Pour mettre en pratique ces perspectives, plusieurs voies sont possibles :

- Ouvrir les assemblées de cheminots à tous ceux et celles qui participent à la lutte.
- Créer des comités d'action à même de développer la grève active et la défense du mouvement.
- Aller chercher les travailleurs et travailleuses de la gare (service de nettoyage, conducteurs de bus, employés des boutiques et autres travailleurs de la sous-traitance).
- Sortir la lutte de la gare en allant chercher d'autres secteurs, d'autres camarades potentiels. Développer en conséquence des espaces de lutte pour l'ensemble des prolos, qu'ils taffent ou pas, avec ou sans papiers, et ainsi contrer l'isolement par l'élargissement du mouvement.

**Ici et maintenant regroupons nous,
organisons-nous et étendons la solidarité !**



[CLASSE]

COLLECTIF DE LIASON POUR L'AUTODÉFENSE
ET LA SOLIDARITÉ DE CLASSE

www.classelutte.org
classe@riscup.net



NDDL : LA ZAD RESISTE !

Alors que tout peut arriver dans les prochains jours face à l'armada des gendarmes mobiles, où en est la résistance à l'aménagement du bocage? À Nantes ou sur le terrain lors des manifs, le (nouveau) mouvement a retrouvé ses soutiens extérieurs et maintient la volonté collective d'un autre futur face à la préfète.

Fin de la trêve d'hiver

Après l'abandon du projet d'aéroport, Macron se devait « en même temps » de liquider la ZAD pour stopper les accusations de mollesse complaisante. Au nom du rétablissement de l'Etat de droit dangereusement mis en cause par l'existence de 95 cabanes et fermes squattées au fond du bocage nantais par 200 personnes, son ministre de l'intérieur a envoyé le 9 avril à 03H.00, 2500 gardes mobiles, PSIG et autres CRS noyer les bois et les prairies sous les gaz, tirs variés et autres explosions, avec des blindés et des pelleuses pour défoncer les barricades et éventrer toutes les habitations précieuses visées. Dans un premier temps, le pouvoir semblait vouloir s'appuyer sur la division interne du mouvement autour de la fameuse « route des chicanes », en liquidant seulement les cabanes dites « de l'Est » (cf anciens articles dans CA), ce qui aurait encore accentué les tensions internes. Mais les gardes mobiles ont aussi détruit dans la foulée le squatt « historique » des 100 Noms situé à proximité, ayant un projet agricole collectif bien établi depuis des années et défendu pacifiquement jusqu'au bout. Cet égalité de traitement policier des lieux habités, que ce soit par des « sédentaires » ou des « nomades », et défendus au moyen de cailloux ou de sittings pacifiques, a en fait ressoudé tous les occupant-e-s et battu le rappel énergique de leurs soutiens. Difficile de croire à une erreur des gendarmes aux Cent Noms, puisque deux jours plus tard ils gazaient également plusieurs centaines de personnes de tous âges, venues tranquillement picniquer au centre de la ZAD à l'appel de l'ACIPA en soutien contre les destructions. L'Etat se comporte à la ZAD comme dans les facs ou les manifs syndicales, en phase avec son chef qui répète qu'il ne reculera pas « pour réformer la France ». La destruction des Cent Noms doit être comprise comme l'affirmation de l'assurance et la morgue de l'équipe au pouvoir. Comme le préfet en

2012, venu à 10H du matin le premier jour de l'opération César, pour déclarer l'évacuation de la ZAD comme terminée et réussie, Edouard Philippe flanqué du Collomb, de la préfète et du général s'est félicité vendredi 13 avril dans le camp retranché de la Compagnie du Gaz (!), que l'objectif visé était atteint: 29 cabanes détruites... À 400 000 euros la journée du dispositif militaire, on voit où l'Etat français met ses priorités: une certaine forme de dialogue social, où le déploiement de forces était censé sidérer les rebelles.

Un soutien extérieur qui se confirme

Après une semaine de confrontations et deux cents blessé-e-s côté zadistes, la mobilisation s'est déplacée à Nantes le samedi 14 avril où deux manifestations étaient appelées, syndicalo-étudiante et pro-ZAD, à une heure et demi d'intervalle (des syndicalistes n'ayant pas envie de soutenir les zadistes). Si la première, forte de 4500 personnes put « tourner » en ville, la seconde qui en regroupait plus de 7000 fut bloquée (!) et gazée au bout d'un kilomètre; durement dispersée par plusieurs canons à eau, gaz et autres flashballs elle essaima en groupes virulents dans tout le centre-ville au grand bonheur des commerçants et de leurs vitrines (!), avec des flics et bacqueux tirant au flashball sur n'importe qui comme pour se défouler. La préfecture a-t-elle tenté, en bloquant plusieurs milliers de personnes dans une nasse, d'influencer négativement la « rue nantaise » en y important de façon prévisible la violence des échauffourées du bocage?

Le lendemain dimanche 15 avril, plus de 4000 manifestants venus en nombre de l'extérieur du département ralliaient la ZAD malgré les barrages de flics, les nombreux kilomètres à pied et autres difficultés. Les habitant-e-s locaux étaient rares: trop de gaz les jours précédents (comme au picnic noyé dans les lacrymos) ou ras le bol des coupures d'électricité, des déviations, des barrages de flics, peur des affrontements impressionnants qui secouent les villages environnants de détonations incessantes, rejet de la ZAD par la majorité des agriculteurs,...? Difficile à dire, mais ça traduit une modification du soutien aux zadistes. Alors que Philippe parlait de « déconstruction » définitive, un cortège portant à bout de bras une charpente tentait de reconstruire une cinquième version du Gourbi, lieu de réunion du mouvement détruit deux jours plutôt. La charpente fut finalement montée après le départ des flics, vers minuit, mais tronçonné dès le lendemain midi par les mêmes, revenus entre temps. Elle a été finalement récupérée, remontée et mise de côté pour la prochaine opportunité...

Une compromission ou une ruse ?

La préfète et le premier ministre avaient annoncé la fin des expulsions avec 29 « déconstructions » dès le jeudi 12. Ils ont maintenu les flics sur zone avec des affrontements qui se sont seulement calmés jeudi 19 avril avec la reprise de discussion avec une délégation du mouvement (trois zadistes, deux paysans, deux acipas). La préfète qui a posé

Le projet Ambazada pas encore fini





territoires en lutte

Le Gourbi en reconstruction



un ultimatum pour le lundi 23 avril minuit, pour déposer les dossiers de projets d'installation individuelle agricole annonce « selon la décision du gouvernement » la reprise des destructions de lieux sans projet agricole individuel. Les 40 dossiers nominatifs, avec les parcelles associées nécessaires – qui couvrent tous les lieux occupés –, déposés vendredi débordent largement le cadre agricole (artisanal, culturel, santé, social) et constituent un ensemble d'activités qui donnent sens à l'occupation du territoire et s'interpénètrent dans une perspective collective centrale ou commune... sinon collectiviste. La délégation a tenté de développer la vision future d'une ZAD en respectant les six points signés par l'ensemble du mouvement anti-aéroport. Pourtant sur la zad certains dénoncent des dérives bureaucratiques, des « compromission avec l'Etat » à propos de ces dossiers. Sans pour autant nier les possibilités de dérives personnelles et de chefferies, toujours possibles dans

un cadre légal comme alternatif, beaucoup d'accusations de bénéfices personnels entendues ou lues ces derniers jours sont surprenantes pour de futures activités de petits éleveurs laitiers, producteurs de fromages ou de pain, de forge, de menuiserie ou de bûcheronnage... Ce n'est pas un poste de golden boy chez Rothschild.

que Macron a engagé avec les populations pour « faire passer la France dans la modernité », la mise au pas du chaos de la ZAD semble une mise en scène calculée, avec ce qu'il faut de dégâts collatéraux pour effrayer, et surtout une tentative de « domptage » des plus sauvages, tapis dans les bois, qui refusent de consommer, pour les faire passer sous les fourches caudines de l'ordre libéral: tous en rang par deux devant la préfète sinon...

Quelles perspectives?

Le mouvement a démontré, n'en déplaise au gouvernement, qu'il était bel et bien soutenu par un réseau de collectifs sur tout le territoire: 70 rassemblements, actions ou manifestations le premier soir des expulsions. À Nantes, plus de 2000 personnes bravaient une pluie battante et les haies de CRS le 9 avril au soir des premières expulsions, démontrant que l'abandon du projet aéroportuaire n'avait pas privé la ZAD de ses soutiens. Mais il semble que les habitants des environs immédiats de la ZAD voient négativement le retour des affrontements et comprennent moins la persévérance des occupant-e-s à séjourner sans titre ni permis, sans facture ni taxe sur des terres publiques, sinon comme une inégalité, même si personne ne se presse pour venir habiter cette zone humide. Quant aux agriculteurs de tout bord, ils ne peuvent que réclamer les terres libérées de projet officiel mais toujours inaccessibles.

En fait, l'intervention militaire sur la ZAD est démesurée dans sa dimension mais cadrée dans sa modalité: peu de procès au début - mais ça s'est accéléré, les grenades offensives utilisées à Sivens seraient encore non utilisées (1), destructions d'un tiers des constructions pour le moment. Au moment précis des mobilisations sociales (SNCF, facs, hospitaliers, fonctionnaires, commerce, etc) cette intervention sonne comme un message médiatique spectaculaire en direction des luttes sociales. L'Etat Macron enverra ses cohortes armées, blindés, huissiers et pelles mécaniques géantes dans tout endroit où l'ordre capitaliste et étatique sera menacé. Dans le bras de fer thatcherien

Inutile de préciser que l'avenir de la ZAD, devenu un symbole de la reprise en main autoritaire du pays, dépend pour beaucoup du mouvement social en cours, et du rapport de force qu'il saura instaurer ou pas. Actuellement les comités de soutien à Notre-Dame-Des-Landes se réactivent et la population sur la ZAD a fortement augmenté, avec beaucoup de passages. À Nantes le 14 avril, les troupes syndicales de la CGT et les étudiant-e-s ont pour une bonne partie emboîté le pas au cortège de soutien à la ZAD, démontrant qu'une certaine critique des modèles de consommation et du salariat hors du cadre de l'entreprise et du service public, trouvait aussi dans la métropole un écho favorable et combatif.

Espérons que la ZAD dépassera les controverses autour de l'organisation interne, exacerbées depuis l'abandon du projet d'aéroport: les dérives individualistes ou autoritaires, aussi lamentables les unes que les autres, ne peuvent que plomber la discussion et la confiance, indispensables à une démarche collective. La ZAD est un espace vibrant d'initiatives et d'idées, de tensions mais aussi d'émotions, où la liberté et le collectif, la solidarité, l'empathie et l'entraide, la révolte et la résistance se conjuguent pour prendre une dimension inconnue dans la métropole nantaise toute proche. Face au monde mortifère et encaserné par un Macron ou un Collomb, pour ce qu'elle signifie aujourd'hui, la ZAD mérite tout notre soutien, elle en a besoin très vite.

OCL Nantes le 22/04/18.

COMMUNIQUÉ DE L'ASSEMBLÉE (DU MOUVEMENT) MERCREDI À LA WARDINE APRÈS 3 JOURS D'EXPULSIONS.

Appel de la zad aux cheminots, aux étudiant-es, aux grévistes d'Air France, de Carrefour et à toutes celles et ceux qui luttent CONTRE MACRON ET SON MONDE

Des licenciements consécutifs à la loi travail, de la sélection à l'université à la déportation des immigrés, c'est la même logique étatique qui considère les êtres vivants comme des marchandises, le même bulldozer anti-social qui tente de bousiller nos vies. Pourtant, dans les universités occupées et sur les piquets de grèves, sur la ZAD et dans la rue, la colère monte et éclate. Sur les nombreux fronts de lutte, activés en réaction à la politique-carnage du gouvernement, un besoin urgent se fait sentir: s'unir pour que la peur change de camp.

Ici, dans le bocage de NDDL, la résistance à l'opération militaire prend des airs de guerre civile: destructions de nos lieux de vies, véhicules blindés, survols de drones, maîtres chiens, largage de grenades désencercantes par hélicoptère, exhibitions d'armes à feu et plus de trente blessés hier, probablement le double aujourd'hui, dont plusieurs mutilations irréversibles.

Malgré cela, la résistance continue à l'image du mouvement anti-aéroport: joyeuse, déterminée et multiforme. Des caillassages et pique-niques de cheveux gris, des bals de tracteurs aux barricades, d'incendies de tractopelles aux jets de peintures en passant par les ravitaillements des cantines, l'énergie déployée ici tire ses sources de vos solidarités. Celle des riverains, des paysannes, des habitant-es historiques, des comités de soutiens locaux et à l'internationale, de tous les renforts plus nombreux chaque heure qui passe.

Et savoir que des facs sont occupées, des trains et des avions à l'arrêt, des supermarchés bloqués nous fait nous sentir pris dans un mouvement plus global qui tente de stopper ce gouvernement dans sa course folle vers la catastrophe générale. Malgré le déchaînement de brutalité absurde de cette opération, qui prouve que ce gouvernement n'a plus que la terreur comme seul argument, il reste certain que nous allons continuer à durer et construire ici.

Nous sommes trop nombreu-ses à connaître les chemins, bois et prés du bocage. Nous tirons notre force de toute la rage et l'espoir de tous celles et ceux qui veulent changer ce monde. La ZAD est inexpulsable. Une fois que seront expulsés les véhicules blindés, les hélicoptères, les fourgons et les 2500 flics de notre bocage chéri, soyez sûr-es qu'on se retrouvera dans vos amphis, piquets de grève et dans la rue pour poursuivre nos combats. Merci pour vos solidarités, vos luttes et votre diversité. L'assemblée de lutte contre les expulsions de la ZAD 11/04/18



Les forêts ne sont pas des mines à charbon

Le 30 mars dernier, le préfet de la Corrèze a signé l'arrêté préfectoral autorisant la création d'une usine de fabrication de pellets torréfiés sur la zone dite du Bois de Bugeat-Viam, au cœur du Plateau de Millevaches, en Limousin. Ce projet est contesté par une partie des habitants et un collectif s'est constitué, «Non à la Montagne Pellets», appuyé par six autres associations de défense de l'environnement (1).

Avant, l'enquête publique avait débouché sur un avis favorable à cette implantation, rendu le 26 janvier dernier, suivi par le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), le 8 mars dernier. Toute la procédure normale est ainsi bouclée. Il y aura des recours mais on peut dire que la lutte entre dans une nouvelle phase et dès que la décision préfectorale a été rendue publique, le 17 avril dernier, «Non à la montagne pellets» a appelé à un rassemblement sur le site du futur chantier.

Un bel exemple de green washing

Ce projet d'usine est soutenu par les élus du coin et par des commerçants. L'argument est celui de la «revitalisation» d'un pays qui se meurt, dont les commerces ferment et que désertent les services publics. En effet, la société qui veut implanter cette usine, Carbon Ing'n'r Bugeat Viam (CIBV, dont le siège social est à Limoges), promet la création de 19 emplois à temps plein mais elle ne dit rien du salaire qu'elle leur versera. Ce projet se revendique, bien sûr de la transition énergétique – le green washing devenu à présent habituel. Les élus avancent aussi d'autres arguments qui en disent longs sur la vision de développement local que portent les élus locaux comme l'utilisation de la gare de cette zone «d'activités» et la dépollution de ce site. En effet, après la tempête de 1999, les pouvoirs publics ont fait construire une gare destinée à l'expédition du bois. Mais celle-ci n'a jamais fonctionné du fait des gabarits des grumes qui ne pouvaient y être embarquées. C'est donc une gare fantôme, au milieu des bois. Quant à la dépollution du site, il s'agit d'une autre usine qui s'était implantée là et qui se proposait de retraiter les pneus. Mais voilà, l'usine a mis la clé sous la porte et elle a laissé quelques tonnes de pneus découpés en morceaux, et répartis également au milieu des bois, en monticules. Autrement dit sur la zone d'activité, il n'y a toujours

point d'activité et CIBV arrive à point nommé pour faire à nouveau rêver les élus. Autre argument avancé : garder «la valeur ajoutée sur le territoire». On a plutôt l'impression que la valeur (il ne s'agit peut être pas de la même) est capturée pour être expédiée vers des métropoles. Les partisans du projet parlent aussi de «valorisation» des déchets. C'est étrange de qualifier de déchets des souches d'arbres et autres morceaux de bois. Les partisans se sont aussi regroupés dans un comité de soutien, regroupant essentiellement des élus et quelques commerçants qui espèrent que les salariés de l'usine iront dépenser leur salaire dans leurs commerces.

Les opposants à ce projet ont une tout autre analyse : «C'est un projet expérimental, écrivent-ils dans un tract, consistant à broyer du bois vert (issu en particulier de l'arrachage de souches après coupes rases) pour le transformer en granulés torréfiés destinés aux centrales à charbon et aux chaudières urbaines. Derrière un discours écologique



de façade il s'agit d'un prélèvement de 113 000 tonnes de bois vert, d'une pollution en plein cœur du parc naturel régional, de 12 000 camions supplémentaires par an sur les routes, d'une dégradation des conditions de vie locales et d'une menace sur des emplois.» Autrement dit le projet consiste à transformer du bois vert en charbon pour alimenter de grandes centrales thermiques. On est bien sur un modèle extractiviste (2).

Non à la montagne pellets regroupe des habitants, des professionnels de la forêt et des associations de défense de l'environnement. Elle a fait un gros travail d'information au travers de multiples réunions publiques et présences sur les marchés. En décembre dernier, un rassemblement a eu lieu avec une promenade sur le site, sous le regard de la

(1) Nature sur un Plateau, Source et Rivière du Limousin, la fédération Corrèze Environnement, la fédération Limousin Nature Environnement, le Groupe mammalogique et Herpétologique du Limousin, la Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin.

(2) La notion d'extractivisme est un concept large, et polysémique qui désigne les moyens et stratégies d'exploitation industrielle de la Nature, quand il s'agit d'extraire (sans retour et directement dans le milieu naturel) des ressources naturelles pas, peu, difficilement, lentement ou coûteusement renouvelables. Source Wikipedia.



CI-GIT UNE FORÊT DURABLE



territoires en lutte

gendarmerie. Des réunions ont pu être très houleuses et les partisans du projet accusant les opposants de ne pas être du coin, essayant de polariser la question autour des « néo » et des habitants du cru. On est ainsi en présence d'enjeux plus larges autour du devenir du Plateau de Millevaches. Les opposants ont aussi pu largement s'exprimer sur Radio Vassivière et Télémillevaches. Le journal IPNS s'est clairement positionné contre le projet et pour le coup il a décliné son titre en «Immondes pellets : nature saccagée».

La question du rapport au monde

Pour Tonio, un des militants actifs du collectif des opposants, le projet de CIBV est l'ultime dépossession de ce pays. C'est une question de rapport au monde et le rapport au monde extractiviste, c'est la prédation. En effet, il est difficile de qualifier autrement la transformation du bois en charbon pour aller alimenter une production industrielle d'énergie dans des métropoles. Et il ajoute que la biomasse, ça n'existe pas. C'est le nom qu'ont inventé les financiers et les aménageurs pour désigner ce qu'ils veulent passer au broyeur pour le transformer en marchandise. Pour lui, c'est le nom qu'ont créé ceux qui veulent «faire écolo» à l'heure où la planète crève de leurs méfaits. «Pourtant, écrit Tonio dans IPNS, l'écologie non plus n'existe pas sans le monde et les communautés humaines qui lui donnent du sens – et ce monde ne peut pas être, et n'a jamais été celui de l'industrialisation



à tout va et de la mondialisation marchande.»

Julien aborde le problème d'un autre point de vue, celui d'un technicien forestier. Pour lui, les élus raisonnent à court terme. L'activité industrielle que veut mettre en œuvre CIBV est bien une activité prédatrice par rapport au territoire et qui va accroître l'érosion des sols, baisser la qualité de l'eau, l'attrait du paysage et la biodiversité tout en faisant également baisser la productivité d'une ressource essentielle telle que le bois : «Les souches et les rémanents (3), écrit Julien sont les garants de l'avenir et les vecteurs du cheminement de l'eau pour les racines. Ils sont la source de la biodiversité animale et végétale, de l'irrigation, du stockage de l'eau dans le sol et de son maintien après leur exploitation.» Donc avec le processus CIBV, on n'assure plus la pérennité de la ressource et si on veut replanter ensuite, on sera obligé de fertiliser artificiellement. Julien explique que même les coupes

rases (également contestées) laissent sur place les matières organiques et leurs cortèges de bienfaiteurs. Il dit qu'il y a une réflexion qui est lancée dans le milieu des forestiers, en ce moment, sous l'effet du développement de connaissances en la matière et qu'il y aurait une tendance à ne plus arracher les souches et à réduire la taille des engins. Il pose aussi la question de savoir quel paysage laisse-t-on derrière une exploitation de la forêt.

Une habitante de ce territoire propose même une alternative industrielle au modèle de CIBV qui aurait pu inspirer les élus : «Pourquoi ne pas initier, écrit-elle, un projet de création d'une petite unité de production de pellets non torréfiés, sous statut coopératif, en partenariat avec les forestiers locaux qui font de la gestion durable, pour fournir en combustible local les habitants équipés de chaudières ou de poêles à granulés».

Une démocratie bien biaisée

Mais la démocratie et le sens du débat public ne sont pas les points forts des partisans de ce projet de CIBV, notamment des élus du coin. Le commissaire enquêteur, dans son rapport qui conclut à un avis favorable, ne fait pas état des nombreuses contributions très argumentées des associations. Il les a rangées dans la catégorie «pétition». La gendarmerie trouve également incongru qu'on puisse débattre de cette question : elle a exercée de fortes pressions sur les membres d'une association locale, organisant un débat sur cette question. Les gendarmes ont téléphoné aux organisateurs pour leur faire part de leurs craintes de «débordements» dus aux «comportements violents» des «extrémistes» de l'association des opposants au projet. L'association a tout de même maintenu le débat. Il en est de même pour le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches. Le PNR a déposé une contribution favorable au projet dans le dossier d'enquête publique. Pourtant dans sa charte, le PNR se pose en défenseur de la forêt. Il prône de «réduire significativement les modes d'exploitation forestière impactant le paysage (coupes franches, dessouchage, mise en andains)», ces pratiques étant porteuses de changements profonds des

(3) En sylviculture, les rémanents sont les restes de branches ou de troncs mal conformés, abandonnés en forêt par les bûcherons ou les paysans

PELLETOX, DRAGON DU PLATEAU DES MILLEVACHES

Voici un extrait d'un texte des opposants à l'usine à pellets, publié sur le site de la ZAD de Notre Dame des Landes :

« (...) C'en serait bientôt fini du bois de chauffage, et des chantiers en forêt avec les voisins, où l'on met de côté quelques stères pour les anciens du coin : car il faut acheter des pellets.

Fini le bois d'œuvre, qu'on pouvait espérer transformer un jour en charpente ou en mobilier : de toute façon il était gélatif, il sera mieux en pâte à papier.

Fini les terres pauvres de la montagne : de toute façon elles ont déjà subi la monoculture, alors autant enlever aussi les souches et branchages. On trouvera bien un engrais à acheter, et puis on pourra replanter... un nouveau champ d'arbres.

Fini le maquis : les forêts doivent être bien rangées pour faire passer les machines modernes, et les «friches issues de la déprise agricole» ne servent à rien.

Fini les espaces refuges pour espèces farouches : il faut faire de la place pour l'humanité en marche. Sur toute la planète, on a dit. Ça veut dire ici aussi. Et puis au fond, à quoi elles nous servent ces bestioles

À la place, il y aurait une usine «de chez nous», et sans doute bientôt plusieurs.

Il y aurait toujours plus de camions, prêts à livrer en «matières premières» les sites de transformation «locaux», ainsi que ceux du département d'à côté, ou à peine plus loin, en Europe de l'Ouest... ou du Centre... ou peut-être en Chine si le marché est là.

Il y aurait du bruit incessant et des fumées à nocivité réduite, des odeurs de pétrole brûlé et de bois torréfié, et des nouvelles technologies intelligentes qui égalent «presque» le muscle humain et la photosynthèse en termes de rendement.

Et puis les habitants pourraient aussi bien aller y travailler, à l'usine, ou dans les camions, ou derrière les engins, il y en a bien d'autres, d'ailleurs, des habitants, ailleurs, qui travaillent pour les fabriquer, ces camions et ces engins, et pour extraire des matières premières. Ici comme là-bas, ils gagnent presque assez d'argent pour payer leurs courses, et parfois même leurs cadeaux de Noël. Et ils seraient presque heureux de faire leur part dans cette grande machine planétaire pilotée par d'autres, même s'il faut parfois crever un peu de faim ou de cancer ou de guerre parce que ceux qui pilotent n'arrivent pas à se mettre d'accord et voudraient tous tenir le manche à la place de leur concurrent de voisin. Et ils auraient presque oublié qu'on pouvait faire autrement pour se nourrir, se chauffer, s'entraider, et s'amuser. Ils auraient presque oublié que sous le monde de la marchandise, de la concurrence et de la consommation, subsistaient encore d'autres mondes, d'autres histoires, qui parlaient d'autonomie de subsistance et de lendemains qui chantent, de communes libres et de solidarité entre les peuples. (...) »

<https://zad.nadir.org/spip.php?article5139>





paysages, de risques de pollution de l'eau et de dégradations conséquentes des sols. Le PNR s'inquiète aussi de l'accroissement de la demande extérieure de bois-énergie susceptible d'impacter de façon importante les massifs forestiers. Aussi le conseil scientifique du PNR avait rendu un avis mitigé sur la question de l'implantation de cette usine, le 7 septembre dernier. Il a estimé qu'il y avait beaucoup trop d'inconnues pour pouvoir prendre un avis. Mais le bureau du PNR a tout de même tranché dans le sens de CIBV. De plus il a oublié de rendre public la conclusion de son conseil scientifique. Deux membres de ce conseil ont alors démissionné. Comment expliquer ce positionnement contradictoire du PNR ? Là aussi on retombe dans une certaine conception de la démocratie locale. Le PNR doit renouveler sa charte cette année. Or c'est ce qui conditionne le

maintien de son label de parc naturel régional par l'Etat. Et pour cela, il faut que la nouvelle charte soit adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales compétentes et par l'Etat. Le PNR a ainsi subi la pression des élus corréziens menés par le président du conseil départemental, ardent défenseur de ce projet d'usine. D'où le chantage de ne pas voter la nouvelle charte si jamais le PNR émettait un avis défavorable.

Mais depuis le 17 avril dernier, le jour où le préfet a rendu public son autorisation d'implantation de cette usine, on est entré dans une nouvelle phase de la lutte avec un rassemblement des opposants le 29 avril sur le site de la gare de Bugeat-Viam.

Christophe et Anne

LA LANGUE DU BOIS

En 2013 était publié un Rapport sur l'état de nos forêts et leurs devenir possibles, signé par des habitants du plateau de Millevaches.

Cette enquête tente de lire le paysage du plateau à l'aune de l'enrésinement. En retraçant le fil de l'histoire de la forêt limousine, des communaux jusqu'au « dogme du champ d'arbres », ce rapport trace un état des lieux vivifiant de ce qu'implique l'exploitation de la filière bois sur ce territoire. Il propose aussi quelques pistes pour reprendre le pouvoir sur notre forêt et s'organiser en conséquence : diffusion d'une culture populaire de la forêt, achat de parcelles forestières, étude et diffusion des techniques forestières, mobilisation collective des habitants... L'enquête pointait le problème du « bois-énergie ». C'est cette question, avec le projet d'usine à pellets torréfiés, qui devient le premier terrain de luttes en lien et à la suite de cette étude.

Voici le blog: <http://aupresdemonarbre.noblogs.org/>

En voici un extrait :

Le « développement durable » et l'« écologie » sont les termes incontournables de tout discours de gestion forestière. Le bilan carbone neutre du bois et les produits de la filière « bois-énergie » sont les arguments phares d'une telle politique de sensibilisation. Le bilan carbone de toute la chaîne de mécanisation nécessaire à la fabrication des granulés est-il neutre ? Nous sommes en train de perdre de vue la véritable vocation environnementale d'une forêt ; celle d'un régulateur indispensable à la préservation de l'atmosphère.

Une montée en puissance de l'opposition à ce projet industriel

Sylvain habite le Plateau de Millevaches depuis une dizaine d'années. Il est très investi sur la question forestière et il est un des militants actifs de «Non à la montagne pellets». Il nous explique le travail de fourmi réalisé pour construire une opposition à ce projet industriel, et le levier important que ça constitue pour discuter de proche en proche sur le monde dans lequel on veut vivre.

« J'ai l'impression qu'on a gagné en popularité depuis quelques mois, qu'on a réussi à remonter la pente parce qu'à moment donné, c'était mal parti et en même temps on n'arrive pas à stopper la machine.

Il y a une thématique forêt qu'on cherchait à faire exister mais c'était un peu poussif et là on apprend ce projet alors que qu'on travaillait tranquillement sur la question forestière. (...)

A la fête de la montagne (septembre 2017) apparaît pour la première fois un collectif structuré qui s'appelle Non à la montagne pellets. On était en train de créer l'association et on commence à parler largement de ce projet. Ce qui me faisait peur, c'est qu'on avait déjà un modèle dégueulasse (celui de la coupe franche) et qu'avec ce truc là il y a une amplification de ce modèle. Donc la première crainte que j'ai eu c'est qu'on al-

lait se retrouver à lutter avec des forestiers qu'on critiquait par ailleurs parce que les promoteurs de l'usine à pellets torréfiés veulent faire encore pire. Donc la ligne de crête, c'est de réussir à faire de la critique de CIBV une critique sur la question forestière et sur l'aménagement du territoire. C'est un peu compliqué et en même temps il y a quelque chose qui fonctionne. Les forestiers sont contre l'usine à pellets par concurrence de destination du bois. Il est clair que l'usine va s'intéresser au bois sur pieds et pas seulement aux « déchets », donc elle va "valoriser" le bois pour en faire de l'énergie et non, de façon plus noble, pour en faire de la charpente ou même de la palette. C'est cette concurrence que craignent la majorité des forestiers.

Il va y avoir ceux qui sont pour les coupes rases et pour CIBV, ceux qui vont être pour les coupes rases et contre CIBV, ceux qui vont être contre les coupes rases et contre CIBV et cela ne correspondra pas à un clivage néo/anciens, (celui qu'a voulu structurer la maire de Viam, partisane du projet de CIBV). Ce clivage a marché un temps parce qu'il y a aussi un terreau pour ça. Mais c'est quasiment une question de génération...

Heureusement qu'on a des forestiers avec nous. Ça nous a vraiment fait du bien dans les réunions publiques. On a un groupe de forestiers qui est venu à chaque réunion. Les gens peuvent être nous regarder d'un mauvais œil quand on fait la présentation de la synthèse. Moi, à chaque fois que je parle, je

dis que, je parle sous le contrôle des forestiers qui sont venus avec nous. Du coup, il y a une écoute, il y a un respect quand un forestier dit qu'il s'est rendu compte que ça stérilisait le sol, que c'était un modèle économique foireux et que maintenant on est en train de passer à autre chose. Ce mouvement existe et le projet de CIBV va à contre-sens... Nous on joue sur plusieurs tableaux. C'est en fonction de ce qui touchera les uns et les autres. Il n'y a pas d'argument qui soit le seul argument. La viabilité économique est douteuse. Les nuisances, elles existeront, ça ce sont les questions de voisinage. La question du territoire et les questions plus générales, écologie, biomasse, politique du gouvernement : on voit pousser des usines biomasse partout depuis que l'Europe a décidé d'augmenter sa part d'énergie verte dans la production... CIBV n'est que la conséquence locale d'une politique gouvernementale qui veut juste faire du chiffre pour pouvoir dire à l'Europe : Regardez on a augmenté de 3 % notre part de production énergétique verte. Le fait que localement ça amène des catastrophes, ils n'en auront rien à faire parce qu'ils auront tenu leurs engagements par rapport à un pur effet de scène...

Nous avons augmenté nos forces parce qu'on a fait notamment une série de réunions publiques. L'idée qu'on a eu depuis le début de l'année, c'est de faire une série de réunions publiques, plutôt dans les lieux amis, dans des lieux où on savait qu'il y avait des personnes qui





territoires en lutte

nous soutenaient et l'idée qu'il y avait derrière, c'était la fois de se serrer les coudes, de partager des argumentaires, des analyses et de voir où est-ce qu'on pouvait aller. Du coup ça a été Gentioux, Eymoutiers et St Martin-Château : on a fait trois réunions publiques coup sur coup qui se sont très bien passées et où on a rencontré quelques personnes. Dans le même temps on a lancé une pétition à partir de l'analyse qu'on avait déjà faite et on a fait beaucoup de travail de présence sur les marchés du coin. Il y a des gens de l'association qui ont été d'une assiduité incroyable. Les pro-usine ont fait une pétition que, en gros, tout Bugeat a signé avec les ceillères, « oui, de l'emploi, tout de suite ». On est aussi face à des histoires de clientélisme local. Avec notre pétition, on a fait plus de signatures qu'eux. Ca, ça a été un levier pour parler avec les gens. On a recueilli plus de 1000 signatures alors qu'eux ils en ont recueilli 780. Ce sont des détails mais ça a été un levier pour discuter. Avec cette série de réunions publiques, on a pu aussi discuter et convaincre des gens qui n'avaient pas d'avis au départ, qui venaient pour se renseigner et qui, en fait, au fur et à mesure qu'on exposait les choses en disant voilà on veut bien discuter aussi les arguments en faveur de l'usine qui nous sont renvoyés, à savoir que ça va développer le côté économique, que ça va soit disant créer de l'emploi et en fait nous, on conteste ces arguments là et on demande de voir plus



loin : à savoir que vont devenir les forêts et les sols ? Quel modèle on veut ? Même on parle de quel modèle économique. C'est un travail de fourmi. On a été invité par Pays sage, l'association qui organise les bistrotts d'hiver. Ils nous ont invités dès la Fête de la montagne. Le restaurant choisi était à 10 km de Viam. Au milieu de la série de réunions publiques dans des milieux amis, on avait celle là qui était en milieu potentiellement hostile ou du moins entre les deux, dans un res-

taurant tenu par quelqu'un du coin. Le principe de Pays sages c'est un rendez vous à 11 h pour un "apéro tchatche", suivi d'un repas puis d'un concert. Vingt personnes ont annulé leur participation au repas quand ils ont su que la discussion serait sur la question de CIBV, avec l'association Non à la montagne pellets. Ils n'ont pas voulu venir, ils n'ont pas voulu discuter. Il y a quand même beaucoup de gens qui sont venus et ce qui était intéressant lors de cette réunion, c'était qu'on a eu à la fois des personnes plutôt opposées, des personnes indéterminées et des personnes favorables dont les élus comme le maire de Viam, le président de la Com'com qui constituent l'association de soutien. On les a démontés. Un membre de Pays sage a animé le débat de façon très correcte. Dès le début, il a dit qu'il ne s'agissait pas de s'écharper, de s'invectiver, qu'on était là pour dialoguer. Il a tenu ce rôle. Et du coup on a pu faire la présentation. Ensuite les élus sont partis à la charge. Il y a eu des moments de tension, notamment parce que les élus étaient très vindicatifs dès le début. La tension est montée et finalement redescendue. Il y a eu un vrai dialogue et on les a mouchés. Les souches, ça n'est pas une ressource, le modèle forestier global doit évoluer. (...) C'était bien cette réunion parce qu'il y a eu une vraie confrontation qui s'est soldée par quelque chose où on a marqué des points et ça s'est refait avec une réunion à Chamberet où il y avait plus de 70 personnes et qui a été pareil, avec une médiation qui a été mise en place dès le début : on veut dialoguer, on veut qu'une discussion soit possible, avec sérénité. Ce qui est bien, c'est que c'est aussi un levier. On peut se demander ensemble ce qu'on veut, où est-ce qu'on va. Le modèle d'exploitation, est-ce qu'il est bien comme ça ? Est-ce qu'il faut le changer tout de suite ou demain ? »

De Millevaches

FORÊTS : DES FÊTES PAÏENNES POUR FAIRE PASSER LA HACHE ET LE BILLOT ?!

Tout droit sorti du rapport n° 17050 du CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) intitulé : Plan de communication pour le secteur de la forêt et du bois.

Ce rapport a été commandé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation au CGAAER, celui-ci a rendu ses conclusions en novembre 2017 et vax son pesant de cacahuètes. Il s'agit de venir en aide à la campagne de communication de l'interprofession nationale France Bois Forêt (FBF), campagne sur trois ans (2017/2019) d'un montant de 10 millions d'euros, orientée vers la profession, les décideurs et autres chefs de projets, commerçants et industriels.

Le CGAAER vient à la rescousse de nos professionnels du bois, car selon lui, le FBF aurait oublié de prendre en compte « l'acceptabilité sociétale des coupes d'arbres et des travaux forestiers ». Le rapport met en lumière qu'il existe des ONG hostiles et très actives sur les réseaux sociaux et l'écho impitoyable des mêmes réseaux dans les médias est à redouter. (Là c'est Dallas et pour ce qui est des ONG hostiles, il serait bon que le rapport cite des noms, car pour le cas de la forêt aucune ne nous vient à l'esprit). Mais, le rapport s'inquiète aussi du nouveau contexte fondé sur la découverte d'une sensibilité des végétaux, en particulier des arbres avec l'édition de références scientifiques, sur « l'intelligence des arbres » et autre communication racinaire.

L'imagination au pouvoir, inscrit sur les murs en mai 1968, ferait-elle des émules ? Vous allez en avoir une idée avec les propositions qui apparaissent dans le rapport :

- Questionnaire pour déterminer l'acceptabilité sociale.
- Campagne sur les réseaux sociaux.
- Collaboration avec un maximum d'ONG compréhensibles.
- Etat de la science et analyse anthropologique en ce qui concerne la sensibilité des arbres et l'exploitation forestière.
- Campagne style «La forêt s'invite à l'école», (donc après l'armée, la police et la justice, c'est le tour de la forêt).
- Application des techniques de l'économie comportementale. (Discipline visant à modifier les comportements humains, plus connue sous le nom de lavage de cerveaux).
- Et cerise sur le gâteau, l'idée de réhabiliter le recours à des rites symboliques avant l'abattage des arbres. (C'est les défenseurs de GAÏA qui vont être content).
- Le nom de la campagne de communication de FBF est «Pour moi, c'est le bois».

Bon, nous voyons qu'il y a des idées, mais pour l'imagination ils doivent encore travailler. Par contre ce qui apparaît dans ce rapport, est la frayeur de la contestation, tous les moyens sont bons pour faire passer la hache et le billot et si toutefois, il restait des contestataires, il sera toujours possible d'envisager l'envoi de la soldatesque contre ces «peluts» et autres ONG hostiles.



Migrants, réfugiés et évolution des politiques publiques

Depuis une quinzaine d'années on assiste à une évolution régressive des politiques publiques vis-à-vis de l'immigration. De la droite au PS puis à Macron, c'est le même glissement qui s'opère : d'une politique du traitement social à un traitement policier.

Après quelques années d'une légère amélioration du taux d'asile accordé, en partie due à la crise des réfugiés, même si la France n'a contribué que très modestement à leur accueil, on marche à grands pas vers une dégradation. Et pourtant, «La France n'est que 16ème parmi les pays européens pour l'accueil des migrants» souligne le démographe François Héran.

En effet, le projet de loi modifiant la politique de l'asile veut accélérer les procédures, interdire les demandes de titre de séjour pour un autre motif lorsque le statut de réfugié est refusé, empêcher certains de déposer leur demande ici (dublinés). Donc globalement, la politique actuelle est dans la continuité de celle de Sarkozy. Pour plus de détails voir l'article «Offensive sans précédent contre le droit d'asile» dans *Courant Alternatif* N° 279.

Ce que je veux retracer ici, c'est l'évolution institutionnelle, révélatrice d'un traitement de plus en plus policier de l'immigration. Tout d'abord pour faire le lien avec le texte précédent, l'organisme chargé d'étudier les demandes d'asile, l'OFPPA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) dépendait, à sa création, du ministère des Affaires Étrangères, ce qui semble logique, car c'est le mieux à même de mesurer les risques encourus dans tel ou tel pays. Depuis 2010 (sous Sarkozy), l'OFPPA est passé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Cet organisme a beau afficher sur son site : «Il s'agit d'une tutelle financière et administrative, qui n'affecte en rien l'indépendance fonctionnelle de l'OFPPA.», il est évident que si le ministre de tutelle donne la consigne de «serrer la vis», cela sera certainement fait. Il est facile aux «officiers de protection» de refuser certaines preuves ou témoignages afin de débouter des demandeurs.

Par contre, le passage en 2008-2009 de la Commission de Recours des Réfugiés (CRR), qui dépendait directement de l'OFPPA, à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), sous tutelle du Conseil d'Etat, a



plutôt été un progrès juridique. La CRR avait trop tendance à entériner purement et simplement les refus de l'OFPPA

Travailleurs immigrés : de l'OMI et le SSAE à l'ANAEM

La gestion de la main-d'œuvre immigrée a d'abord dépendu d'un organisme patronal : la Société Générale d'Immigration, créée en 1924 et passée progressivement sous la tutelle du ministère du travail, au cours des années 30. L'Office National d'Immigration lui succède en 1945. C'est un établissement public sous tutelle du ministère du travail dont les missions sont d'aider au recrutement, au contrôle médical et à l'installation en France des travailleurs immigrés. Il devient OMI en 1988 en se voyant attribuer certaines missions complémentaires : le regroupement familial, les emplois de français à l'étranger, la réinsertion en France de français ayant travaillé à l'étranger.

Parallèlement à la SGI, s'était créée, également en 1924, une association : le SSAE, Service social d'aide aux Emigrants. Financée au départ par des fonds privés de particuliers (chrétiens à l'origine) et d'entreprises, liée au SSI (Service Social International), elle est reconnue d'utilité publique dès 1932 et habilitée à distribuer également des aides sociales issues de fonds publics (FAS, OMI, HCR, ministère de la Justice ou des Affaires sociales). Son but est d'aider financièrement les familles migrantes en difficulté, et en particulier les réfugiés. A partir de 1945, le SSAE est de plus en plus soumis

aux financements et à la tutelle de l'Etat à travers des conventions triennales.

Alain Morice, chercheur à l'Unité de Recherche Migrations et Sociétés a décrit ainsi les contradictions de cette association : «Pour qui portait autrefois un regard critique sur le SSAE, ses ambivalences et ses déchirements, le plus étonnant n'est pas sa disparition, mais plutôt ce que «service» (une association, rappelons-le) ait pu survivre aussi longtemps à l'inconfort d'une activité qui, quoique exercée en dehors de l'Administration, s'apparente à ce que Pierre Bourdieu appelait la « main gauche de l'Etat », et qui consiste à essayer de rendre les choses «moins pires». Ayant cet Etat pour premier partenaire, et instrument privilégié de sa politique «sociale» vis-à-vis des migrants, le SSAE s'est constamment trouvé pris entre des exigences contradictoires, avec le renouvellement de ses subventions pour horizon. Affirmer quotidiennement le principe d'hospitalité qui vous motive et qui vous fait travailler, face à une xénophobie d'Etat toujours présente (même dans les périodes de croissance, plus fastes aux étrangers), voilà une tâche acrobatique pour des travailleurs sociaux ainsi tirillés entre leur idéal du bien public et le respect de la consigne. »

Début 2005 le gouvernement Raffarin décrète la fusion de l'OMI et du SSAE dans une nouvelle entité : l'ANAEM. L'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations est placée sous la double tutelle des ministres chargés de l'emploi et de l'immigration, donc au départ le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (J-L Borloo) et la ministre déléguée, chargée de l'in-



migrants et institutions

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

LES MISSIONS DE L'OFII

-  Gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale
-  Accueil des étrangers autorisés à séjourner durablement en France et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'Etat
-  Gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que de l'aide au retour et la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine
-  Lutte contre le travail illégal



Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

tégration, de l'égalité des chances et de la lutte contre l'exclusion (N. Olin). C'est quand même une pratique étrange que de décréter qu'un établissement public va absorber une association, et ça ne va pas se passer sans casse : près du tiers des 392 salariés du SSAE vont refuser d'intégrer l'ANAEM.

Chargée de l'accueil des primo arrivants, l'ANAEM va mettre en place le CAI (Contrat d'accueil et d'intégration) et les formations qui lui sont liées, passage obligé pour tous les immigrants pour obtenir un titre de séjour durable. De plus l'aide au retour dévolue au SSAE devra être plus promue par l'ANAEM.

Aide sociale : des FAS au FASILD et à l'ACSE

Créé par une ordonnance en 1958, le Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en Métropole et pour leurs familles deviendra

successivement : Fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers, Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants, Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles. Ces différentes appellations indiquent bien les publics ciblés et la prise en compte de l'évolution de leur situation : des travailleurs migrants temporaires aux familles immigrées. Ce sont les cotisations sociales des immigrés et les taxes à l'introduction des travailleurs migrants qui alimentent ces fonds. Dans les premiers temps, ces fonds sont principalement orientés vers le logement et la création de foyers. A partir de 1976, le FAS n'intervient plus sur l'aide au logement, mais plutôt sur la formation linguistique et l'accompagnement social des familles. A partir de 1986, s'y ajoute la lutte contre les discriminations.

Logiquement, en 2001 il change encore de nom et devient le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) : maintenant qu'ils sont là pour rester, on va les aider à s'intégrer et être acceptés, les défendre... Mais qui ? Ils ne sont plus nommés !

Le FASILD, comme les organismes qui l'ont précédé, dépend encore alors du ministère du travail. Il finance de nombreuses associations, qu'elles interviennent sur le plan social (le SSAE étant la plus importante, mais il y en avait beaucoup d'autres), sur le plan de la vie des quartiers, la formation linguistique, ou sur les luttes antiracistes. Même si le FASILD contrôlait l'usage de ses fonds, il s'agissait de subventions et les associations concernées gardaient la maîtrise de leurs actions.

A partir de 2004, l'Etat veut serrer les boulons. Des hauts fonctionnaires issus de la Cour des comptes intègrent le FASILD et les formations linguistiques deviennent des marchés publics. Il convient donc maintenant de se plier au cahier des charges du ministère (pas trop contraignant pour ce démarrage).

C'est la « crise des banlieues » de l'automne 2005 qui va causer la mort du FASILD. Dans l'exposé des motifs de la loi « pour l'égalité des chances » Jean-Louis Borloo en précise l'objectif : « A l'heure où notre pays sort d'une épreuve grave, il nous faut agir : nous devons refuser l'impuissance et trouver des solutions aux problèmes des Français. Nous avons également besoin de respect : nous devons nous rassembler autour des valeurs républicaines. » Le respect que demandaient les jeunes des banlieues n'a pas tout à fait le même sens dans la bouche du ministre.

Début 2006, le FASILD disparaît donc au profit de l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE). Une partie des activités et du personnel du FASILD (ceux chargés de l'accueil et la formation des primo arrivants)

intègrent l'ANAEM. Selon la loi, l'ACSE « contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle ». Tout demandeur d'emploi, Rmiste, précaire, ou toute personne ayant peu de relations sociales pourrait s'y adresser ? Bien sûr que non, il est précisé ensuite que l'objet est bien « l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France ». Il s'agit donc de discrimination positive... sauf pour le jeune demandeur d'emploi habitant en ZUS mais pas « issu de l'immigration » qui a autant de mal à s'intégrer professionnellement.

L'ACSE a pour mission en particulier de participer « aux opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Cette priorité correspond bien à l'urgence gouvernementale suite aux émeutes des banlieues. Mais que devient alors l'aide à tous les immigrés, quelque soit leur lieu de résidence, qui était l'objet du FASILD ? Si l'ACSE « concourt à la lutte contre les discriminations » comme le faisait le FASILD, on lui ajoute deux missions nouvelles : « la lutte contre l'illettrisme et la mise en œuvre du service civil volontaire ».

Différence notable : les ministères de tutelle. L'ACSE reste officiellement sous tutelle du ministère de la cohésion sociale, mais le ministère de l'Intérieur renforce son pouvoir sur cette agence avec deux représentants au Conseil d'administration au lieu d'un et il n'y aura plus de représentants du ministère du Travail, de celui du logement ou du Droit des femmes... mais par contre un représentant du ministère de la Défense, comme si l'armée était mieux placée pour résoudre les problèmes des jeunes « issus de l'immigration » !

Le FASILD était un établissement public national doté de directeurs régionaux, l'ACSE garde la même structure, mais les préfets de chaque département assurent les fonctions de Délégués territoriaux de l'agence, assistés éventuellement d'un délégué adjoint nommé par eux. Les directeurs régionaux de l'ACSE n'ont qu'à assurer l'exécution des programmes et à assister le préfet - délégué territorial dans ses missions. Ce rôle essentiel d'instruction des demandes de financement, est désormais dévolu au préfet (ou l'adjoint qu'il aura nommé). Rapidement, les services de l'ACSE vont disparaître au niveau local, absorbés par les DDCSPP (Directions Départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques). Une partie des services nationaux de l'agence intègrera l'OFII en 2010. Il ne restera de l'ACSE qu'une coquille vide au niveau national, finalement absorbée en 2014 par l'obscur CGET Commissariat général à l'égalité des territoires, sous l'autorité directe du premier ministre.

MAYOTTE, GUYANE : VOYNET MISSIONNÉE SUR LE STATUT D'HÔPITAL EXTRATERRITORIAL

Parmi les autres mauvais coups en préparation : le projet de modification du statut des hôpitaux de Mayotte et de Guyane. Le premier ministre a nommé un préfet (Marcel Renouf, qui fut préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de Bretagne) et une inspectrice générale des affaires sociales (l'ancienne ministre « verte » Dominique Voynet) d'une mission d'étude afin « redéfinir la coopération sanitaire dans un contexte de forte pression migratoire ».

Lors de son déplacement en Guyane en octobre, Macron avait souhaité « que soit réinventée la coopération sanitaire » dans ces deux territoires afin de répondre à l'afflux de patients étrangers qui viennent pour raisons sanitaires et surchargent les hôpitaux. Il s'était dit « prêt à réfléchir à un statut international des lieux de naissance et des zones frontalières [...] pour éviter un tourisme sanitaire qui conduit ensuite à des installations dans la durée ».

Deux pistes sont étudiées : tout d'abord, la coopération sanitaire avec les Comores et le Surinam afin que certains malades subissant des traitements de longue durée (dialysés, patients atteints de drépanocytose, etc.) restent dans leur pays d'origine et n'aient donc plus de titre de séjour « étranger malade ». Ensuite un statut d'extraterritorialité pour les maternités de ces hôpitaux : les enfants y naissant de parents étrangers ne seraient plus considérés comme nés en France et ne pourraient se prévaloir de cette naissance pour se faire naturaliser.

Les deux chargés de mission doivent rendre leur rapport en septembre. Pour ce qui est du désengorgement des hôpitaux par l'aide à la création de structures aux Comores et au Surinam, cela semble faisable. Par contre pour l'extraterritorialité des naissances, ce serait, sans remettre en cause de façon globale le « droit du sol », créer une inégalité de traitement entre les enfants d'étrangers naissant dans ces deux départements et ceux naissant dans les 99 autres... Gros risque d'inconstitutionnalité !





L'OFII, bras armé du ministère de l'Intérieur

Dès son arrivée au pouvoir, Nicolas Sarkozy crée le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIINDS) pour le sinistre Hortefeux. Ils se rendent compte que l'ANAEM a fusionné deux organismes (OMI et SSAE) dont les cultures sont très opposées et qu'il reste dans cet organisme des éléments trop favorables aux immigrés. Finalement, ils décident de la création d'un organisme unique l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), qui fusionne l'ANAEM avec une partie de l'ACSE et sera en charge de l'immigration et de l'intégration. L'année 2009 marque la naissance de l'OFII.

L'OFII demeure donc aujourd'hui le seul acteur de l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des étrangers. Alors que par le passé cette mission était le plus souvent sous la tutelle du ministère du travail (et sous quelques aspects des affaires sociales ou des affaires étrangères), l'OFII est, depuis 2010 sous la tutelle de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur. Et il cumule donc beaucoup de fonctions.

L'OFII se charge de l'accueil et l'intégration des immigrés ayant obtenu un premier titre de séjour : le CAI a été remplacé par le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) avec des obligations renforcées : deux journées de formation civique au lieu d'une et des cours de français devant faire atteindre le niveau A1 en 200 heures. Dans les débuts du CAI, il était possible de bénéficier jusqu'à 400h de cours pour atteindre le niveau A1.1 (première étape vers le niveau A1). Pour obtenir un titre de séjour de 10 ans, il sera nécessaire d'atteindre le pallier suivant : A2, mais l'OFII ne finance que 100 heures de cours pour cela. Les personnes n'ayant

pas eu la chance d'être scolarisées dans leur pays risquent fort de ne jamais pouvoir l'obtenir. Sur le plan pédagogique, le contenu thématique des formations est défini par la DAAEN (Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité), une division de la DGEF du ministère de l'Intérieur. Je précise que le durcissement des conditions de cette «intégration républicaine» est l'œuvre d'un «enfant d'immigrés» devenu ministre de l'Intérieur puis Premier ministre, Manuel Valls.

L'OFII a également repris la mission «d'aide au retour et à la réinsertion» des étrangers qui doivent quitter le territoire français (volontairement ou non)... L'Office continue aussi à suivre les missions liées à l'immigration professionnelle temporaire et aux étudiants étrangers (visite médicale et délivrance d'un visa long séjour valant titre de séjour). Il s'occupe aussi de promouvoir le service civique qui vient d'être ouvert aux jeunes réfugiés jusqu'à 25 ans ; comme ils n'ont pas droit au RSA, l'allocation versée aux volontaires leur est présentée comme une aubaine.

Surtout, la question des demandeurs d'asile mobilise de plus en plus une partie des équipes de l'OFII, même si les efforts d'accueil restent très modestes par rapport à d'autres pays européens. L'OFII, est présent dans les guichets uniques d'accueil des demandeurs d'asile (GUDA), évalue la vulnérabilité des demandeurs d'asile, leur verse l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) selon leur profil et gère le réseau d'hébergement qui leur est dédié. Les directions territoriales de l'OFII sont en contact permanent avec les différentes structures (CAO, CADA...) et ne manquent pas de sommer les responsables de ces structures de faire sortir au plus vite les déboutés.

L'OFII est bien le bras armé du ministère de l'Intérieur pour faire le tri entre bons et mauvais migrants. Alors que, par

le passé, les migrants avaient à faire à différents secteurs de l'Etat, ainsi qu'à des associations, tout est confié maintenant au ministère de l'Intérieur (à travers l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration) : allocations versées par l'OFII au lieu du SSAE et Pôle Emploi ; OFPRA passé de la tutelle du ministère des Affaires Etrangères à celui de l'Intérieur ; Formation passée du FASILD (ministère du Travail) à l'OFII (Intérieur).

La dernière modification du CESEDA et des obligations de formation liées à l'obtention d'un titre de séjour (passage du CAI au CIR), sous Hollande, constitue bien pour de nombreux migrants un renforcement des difficultés pour aller vers un titre de séjour durable (carte de résident).

Certain-e-s anarchistes me reprocheront que ce n'est pas un changement bien considérable puisque c'est toujours l'Etat qui gère, mais que ce soit du point de vue des migrants ou de celui des personnels des structures d'accueil et des organismes de formation, la différence de «culture» entre le ministère de l'Intérieur et les ministères sociaux est vraiment très nette. A travers les modifications institutionnelles prises par les différents gouvernements qui se sont succédé, on constate un éternel durcissement de la politique de contrôle des immigrés et malheureusement, on peut craindre qu'avec Macron, ce ne soit pas fini.

Alain, Limoges

ETRANGERS EN FRANCE
DE NOUVELLES DISPOSITIONS
POUR UN MEILLEUR ACCUEIL



UN CONTRAT
D'INTÉGRATION
RÉPUBLICAINE



Au cours de son entretien avec l'OFII, le nouvel arrivant signera le contrat d'intégration républicaine (CIR). Il comprend une formation civique très concrète de 2 jours sur les principes et valeurs de la République française et les modalités d'installation en France (l'accès aux droits et plus spécifiquement, l'accès à l'emploi et à la création d'activités).

Office_Beauneur /ministereinterieur

Bref retour sur la coordination nationale contre les politiques anti-migratoires

Une coordination nationale de collectifs en lutte contre les politiques racistes de l'Etat français a eu lieu les 24 et 25 mars à Villeurbanne. Au vu du contexte général et du durcissement drastique des politiques anti-migratoires, il est apparu nécessaire de s'organiser nationalement pour être plus fort collectivement, et, si possible, passer à l'offensive.

Présentation du collectif «Amphi Z Solidaire»

Le collectif « Amphi Z Solidaire » s'est constitué suite à la réquisition, le 16 décembre 2017, d'une caserne de pompiers désaffectée permettant de loger une centaine de migrant-e-s. Cette réquisition s'est inscrite dans le prolongement de l'occupation d'un amphithéâtre de l'université Lyon II par des exilé-e-s expulsé-e-s de la Part-Dieu et des étudiant-e-s solidaires. Dans la foulée, le 13 janvier, un autre lieu, « la maison Mandela », a été ouvert pour accueillir des dizaines de

personnes venant d'un campement installé depuis de mois près des Archives Départementales de Lyon. Ces occupations ont donné lieu à une forte mobilisation qui nous a permis à la fois de rendre ces lieux habitables et de revendiquer par différents moyens la régularisation de tou-te-s les sans-papiers, leur mise à l'abri immédiate et l'arrêt des expulsions.

Contexte

Avec le durcissement des politiques d'enfermement et d'expulsion, le gouver-





migrants et institutions



nement et sa loi Collomb confirment sans complexes une gestion répressive des flux migratoires qui témoigne d'un racisme d'État aujourd'hui manifeste. Qu'il s'agisse des nouvelles méthodes de contrôle policier ou administratif, des nouvelles formes d'invisibilisation des sans-papiers ou de l'accélération des modalités de déportation, les libertés les plus fondamentales des exilé-e-s sont systématiquement bafouées. Placement en rétention des « dubliné-e-s », traque dans les dispositifs d'hébergement d'urgence ou encore fichage dans les hôpitaux psychiatriques sont autant de pratiques d'une politique raciste contre lesquelles de nouveaux modes de résistance doivent être inventés.

Partout en France, des collectifs de personnes solidaires et des principaux concernés s'organisent contre ces politiques racistes. La nécessité d'envisager une stratégie au niveau national pour pouvoir établir des réseaux de solidarité et un véritable rapport de force nous paraissait évidente. L'année passée avait eu lieu à Caen une coordination nationale qui avait permis de se rencontrer, débattre, échanger sur les contextes particuliers locaux et se renforcer mutuellement sur le plan juridique et sur les tactiques et stratégies de lutte. Mais pas grand chose, si ce n'est rien, n'en était sorti en termes de perspectives. Nous avons donc décidé de réutiliser les réseaux qui étaient nés

lors de cette coordination et de les renforcer afin d'appeler à une nouvelle coordination, à Lyon cette fois, dont les objectifs seraient plus offensifs, et dont nous sortirions beaucoup plus organisés.

La coordination s'est donc déroulée le week-end du 24-25 mars à Villeurbanne, pas loin des deux squats ouverts quelques semaines ou mois plus tôt (voir ci-dessus). Nous avons décidé d'organiser la coordination sur différents temps : des assemblées plénières et des ateliers, ayant force de proposition : « universités et sans-papiers », « logistique » (avec le but suivant : partager l'existant et réfléchir à la mise en place de nouveaux outils destinés au renforcement de l'autonomie des migrant-e-s), « coordination des luttes », « mineur-e-s isolé-e-s », « comment sortir des luttes défensives et repasser à l'offensive ». Et une discussion sur la structuration ou non de la coordination.

Une trentaine de collectifs (personnes solidaires et principaux concernés) ont répondu à cette appel et environ 130 personnes étaient présentes. Plusieurs décisions importantes ont été prises. Un texte d'appel commun rendu public les relaie assez dans leur ensemble et exprime la tonalité politique des personnes présentes.

S. (Lyon)
et morceaux de textes
écrits collectivement

TEXTE COMMUN ISSU DE LA COORDINATION NATIONALE DE LYON DES 24-25 MARS

Une coordination nationale a eu lieu le 24-25 mars à Lyon contre les politiques anti-migratoires et en solidarité avec les exilé-e-s, sans papiers et migrant.e.s.

Nous sommes une trentaine de collectifs locaux investis dans des luttes spécifiques sur tout le territoire (Caen, Paris, Villeurbanne, Bourges, Briançon, Grenoble, Aubenas, Avignon, Bourg-en-Bresse, Lille, Calais, Veynes, Le Mans, Turin, Tours) : réquisition de logement, collectifs anti-expulsions, travailleur-se-s et étudiant-e-s, sans papiers, accompagnement des mineur-e-s isolé-e-s, passeur-se-s solidaires, collectifs de solidarité....

Nous avons pour objectif de mutualiser nos moyens afin d'organiser une riposte offensive contre la loi asile/immigration, et, plus généralement, contre les politiques racistes et impérialistes de l'Etat.

Pour nous, cette loi n'est ni négociable, ni amendable : nous la rejetons en bloc.

Examiné en procédure accélérée à

l'Assemblée Nationale dès le 16 avril, ce texte exige une réponse immédiate et massive. Il s'inscrit dans le contexte d'attaques répétées et antisociales qui ciblent aussi bien les classes populaires, les étranger-e-s, les fonctionnaires que les étudiant-e-s.

Parallèlement, la fin de la trêve hivernale va provoquer de nombreuses mises à la rue et une précarisation accrue des premier-e-s concerné-e-s. C'est dans ce cadre délétère que nous appelons à multiplier les mobilisations dès à présent et jusqu'à l'abandon définitif de la loi.

C'est pourquoi nous avons décidé de mener conjointement et simultanément une série d'actions. Nous invitons toutes et tous à multiplier les initiatives et à se saisir de tous les moyens disponibles afin de renforcer la lutte.

A ce jour, plusieurs dates ont été actées :

- Le 31 mars, rejoignons ou organisons des manifestations contre toutes les formes d'expulsions : locales, squat, ZAD, réquisition.

- Le 3 avril, participons aux blocages, occupations, et à toutes les formes d'actions contre la sélection qui ruine le droit à l'éducation de toutes les étudiant-e-s avec ou sans papiers.

- Le 4 avril, soutenons la grève reconductible des cheminot-e-s et défendons ensemble la liberté de circulation. Des piquets de grève aux actions collectives, mettons tout en œuvre pour faire front commun.

- Le 7 avril, en prévision de l'évaluation du projet de loi par les député-e-s, manifestons partout en France. Prenons les rues, exigeons l'abandon du texte et déployons notre solidarité autour des mots d'ordre et des revendications partagés.

- Tandis que le texte sera voté à l'Assemblée, la semaine du 16 au 20 avril doit être particulièrement combative. Nous appelons à cibler tous les acteurs de cette politique répressive et régressive : institutions, responsables, gestionnaires, exécutants, entreprises complices par leurs investissements dans les dispositifs de contrôle et d'enfermement et de déportation....

- D'ici à l'automne prochain nous nous engageons à organiser des actions en direction des CRA, des

PRAHDA, des lieux de transit (gares, aéroports, etc.) et des entreprises impérialistes qui participent aux guerres et au pillage des pays dont les exilé.e.s sont issu.e.s.

Ces journées ne constituent que la première étape d'une riposte coordonnée face aux politiques autoritaires, xénophobes et anti-sociales du gouvernement. Tant qu'elles seront appliquées, nous continuerons à viser tous les acteurs, lieux et dispositifs de contrôle, d'enfermement et de déportation.

Nous lançons un appel à l'ensemble des forces et organisations solidaires et actives dans les luttes pour la liberté de circulation et d'installation, à rejoindre le calendrier que s'est fixée la coordination nationale. Nous entendons élaborer un réseau pérenne de solidarité et de luttes, en France et par-delà ses frontières, et vous proposons de nous retrouver à l'automne prochain (octobre 2018).

Des collectifs de :

Caen, Paris, Villeurbanne, Bourges, Briançon, Grenoble, Aubenas, Avignon, Bourg-en Bresse, Lille, Calais, Veynes, le Mans, Turin, Tours.

Contact : cn.welcome@riseup.net





L'économie en brèves

LES MILLIARDAIRES VONT BIEN, MERCI...

Oxfam a profité de Davos pour rendre public son rapport mondial sur les inégalités. Et il est éloquent. En 2017, les 1% les plus riches se sont accaparé 82% de la croissance mondiale, la moitié de la population mondiale la moins riche... 0%! Il y aurait 2043 milliardaires qui posséderaient ensemble 7245 milliards de dollars. Évidemment, 9 sur 10 sont des hommes. Bonne nouvelle, il y a un nouveau milliardaire tous les deux jours... C'est la plus forte hausse de l'histoire. Et en France? «En 20 ans, la fortune totale des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 12, pendant que le nombre de pauvres augmentait de 1,2 millions de personnes.» «Au sommet de la pyramide, la richesse des milliardaires français a été multipliée par trois en 10 ans et seuls 32 milliardaires français possèdent désormais autant que les 40 % les plus pauvres de la population française.» Si on définit avec Marx la crise comme un moment où le taux de profit baisse, il semblerait que ça va, nous sommes sortis de la crise. Et ce qui se passe en ce moment, ce n'est pas la réaction de capitalistes acculés par la crise, mais bien une grande offensive patronale pour avoir toujours plus.

Source : La Tribune

ET LA SÉCU, COMMENT SE PORTE-T-ELLE ?

Eh ben, bien, merci, même si les médias ne le crient pas trop fort, ça ne va pas dans le sens de réformer toujours plus. D'après les dernières estimations, le régime de base (maladie) s'approcherait de l'équilibre en 2017 (500 malheureux millions de déficit). En fait, les branches accident du travail, vieillesse (régime de base et pas fonds social) et famille seraient en excédent. C'est que les cotisations sociales et la CSG ont augmenté du fait de la légère reprise économique. Côté dépenses, le recul de l'âge de départ à la retraite à taux plein a joué, plus le fait que les retraites n'ont pas été revalorisées en 2016. Je ne résiste pas au plaisir de vous citer le rapport: «La hausse des décès liée à l'épidémie grippale de début 2017 a également contribué à la modération des dépenses.» En ce qui concerne les dépenses de santé, elles seraient inférieures de 40 millions à celles prévues, grâce aux économies faites sur les établissements de santé (les dépenses de médecine de ville, elles, ont progressé).

Source: Les comptes de la sécurité sociale résultats 2016-prévisions 2017-2018

LES JEUNES ET LA CRISE

Au cours des dix dernières années connues (2003-2013), les calculs du Centre d'observation de la société montrent que le niveau de vie des 18-29 ans a stagné autour de 20 000 euros annuels (1 700 euros men-

uels) après impôts et prestations sociales. Pendant ce temps, le niveau de vie moyen annuel de l'ensemble de la population a augmenté de plus de 1 000 euros (soit un gain de 5%) et celui des 60-69 ans de plus de 3 000 euros (+ 13%). Pourtant, dans le même temps, le niveau de qualification des jeunes a continué de progresser. L'écart avec les plus vieux s'explique par le fait que ces derniers sont nés au bon moment, une retraite pleine après un salaire qui a bénéficié des trente glorieuses. Il s'explique aussi par le travail des femmes qui peuvent donc maintenant toucher une retraite. Conséquence de la stagnation du revenu des jeunes : un accès au logement de plus en plus difficile. Parce que les loyers, eux, ont sacrément augmenté. Donc cette stagnation correspond en fait à une baisse du niveau de vie. Pourront-ils rattraper l'écart ? Nul ne le sait encore. Ce qu'on sait maintenant, c'est que la génération intermédiaire, touchée par la dégradation de l'emploi au cours de sa vie active, elle, ne rattrapera jamais les anciens.

Source : Observatoire des inégalités



UN POINT SUR LES MINIMA SOCIAUX

En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, environ 7 millions de personnes, soit 11 % de la population française, étaient couvertes par les minima sociaux fin 2015. Ça fait pas mal de gens dans la misère. Par rapport au reste de la population, les personnes modestes sont plus jeunes et vivent davantage seules ou dans une famille monoparentale ou nombreuse (au moins trois enfants). En 2014, les prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux et RSA activité) et la prime pour l'emploi représentaient 49% du revenu disponible des ménages métropolitains qui font partie des 10% les plus pauvres. Leur part représentait 19 % du revenu disponible des ménages modestes et 40 % de celui des ménages pauvres. Revenons peut-être sur une ou deux définitions pour que vous vous y retrouviez. Les 10% les plus pauvres sont bien en-dessous du seuil de pauvreté. Les pauvres sont ceux qui sont en-dessous du

seuil de pauvreté (60% du revenu médian, 1015€ par mois en 2015). Ils représentaient 14% de la population en 2015. Dans ce rapport, ils appellent ménages modestes les 40% les moins riches de la population (définition pas labellisée mais fréquente), qui avaient donc en 2014 un niveau de vie inférieur à 1508€ par mois, montant qui est proche de ce que les sondages et un certain nombre d'observateurs estiment nécessaire pour vivre. Vous savez tous que les minima sociaux sont très faibles. Ils ne permettent donc pas de diminuer le nombre de pauvres, ils ne permettent pas à leurs bénéficiaires de dépasser le seuil de pauvreté, puisque dès que les revenus augmentent ils sont interrompus. Par contre, ils permettent de faire baisser l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire d'améliorer la situation de ceux qui sont très très en dessous du seuil de pauvreté. On estime que l'ensemble de ces aides, c'est-à-dire les prestations qui ne dépendent pas de nos cotisations, font reculer la pauvreté de 7% (sans elles, il y aurait 21% de pauvres) et l'intensité de la pauvreté de 17%.

Ce rapport publie aussi l'opinion de la population sur la pauvreté d'après une enquête réalisée en 2016. 13% de la population se pense pauvre (une opinion donc proche de la réalité). Une personne sur quatre pense qu'elle peut basculer dans la pauvreté dans les cinq prochaines années. Plus de neuf personnes sur dix pensent que la pauvreté et l'exclusion se sont renforcées au cours des cinq dernières années. 90% pensent que la situation va encore s'aggraver. «Devant ces craintes sur la pauvreté et le risque de chômage, les Français sont majoritairement favorables à l'idée d'une hausse des minima sociaux. Six Français sur dix se prononcent ainsi en faveur de l'augmentation du revenu de solidarité active (RSA). Les montants des minima sociaux, qui garantissent des niveaux de revenu compris, en général, entre 500 et 800 euros par mois pour une personne seule, restent inférieurs à ce que de nombreux Français estiment être le revenu mensuel minimum dont un individu doit disposer pour vivre. Plus des deux tiers d'entre eux le situent à un niveau au moins égal à 1 450 euros pour une personne seule. En moyenne, ce minimum vital est évalué à 1 610 euros.» Par ailleurs, les réponses sont un peu contradictoires. Les 2/3 pensent que l'explication est qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde, mais la moitié pense aussi que les personnes pauvres ne veulent pas travailler (et plus de la moitié qu'elles n'ont pas eu de chance), un pourcentage en forte hausse.

Source : Minima sociaux et prestations sociales. Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, édition 2017





chroniques du contrôle et de la répression

Big

*Une condamnation de policiers
qui ne résout rien sur le terrain*

Des espoirs juridiques confirmés pour la lutte contre le fichage génétique !

Le 22 juin 2017, la Cour européenne des droits de l'homme avait estimé, même si elle ne contestait pas l'existence du Fichier national des empreintes génétiques, que le régime de conservation des profils génétiques constitue une violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la Convention européenne des droits de l'homme. En effet, ce régime n'offre pas de protection suffisante aux intéressés, en raison de sa durée (20 ans pour les personnes soupçonnées et 40 ans pour les personnes condamnées) et de l'absence de possibilité d'effacement. Cette décision a fait entrer une jurisprudence dans le droit français concernant les procès de personnes refusant ce fichage ADN. C'est ainsi que Fabien, militant anar, qui était passé devant le tribunal correctionnel de Saint-Gaudens le 1er mars (voir CA 278) vient d'être relaxé par ce tribunal.

Source : CQFD

En Belgique, les médecins qui aident les sans-papiers risquent d'être sanctionnés

La Chambre belge a approuvé le 15 mars un projet de loi controversé qui réforme l'aide médicale urgente (AMU) pour les personnes en séjour irrégulier. Le texte entend lutter contre « des abus » en instaurant une procédure de contrôle confiée au médecin-conseil de la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI). Celui-ci sera chargé de vérifier a posteriori si les soins dispensés relèvent du critère d'aide médicale urgente. Si un « abus » est constaté, le choix du médecin exécuteur sera reconsidéré, sanction financière à l'appui, et le Centre Public d'Ac-

tion Sociale (CPAS) concerné ne sera pas remboursé par l'administration fédérale. Ce projet du ministre de l'Intégration sociale, Denis Ducarme, a été vivement contesté par les acteurs de l'aide aux sans-papiers, bon nombre de CPAS et une partie du monde médical. L'Ordre des médecins a ainsi proposé un amendement. L'organisation Médecins du Monde avait pourtant mis en garde les députés contre les conséquences d'un dispositif qui restreindra encore un peu plus l'accès d'une population fragilisée aux soins.

Source : skynet.be

En Chine, "Big Brother" pénètre dans les transports

La Chine va utiliser le "crédit social" des individus pour filtrer leur accès aux moyens de transport - trains, avions - et éventuellement l'interdire aux citoyens mal notés pour une période pouvant atteindre un an. La mesure entrera en vigueur le 1er mai 2018.

Le Parti communiste chinois teste depuis quelques années ce système de crédit social appliqué aux particuliers et aux entreprises. Il doit prendre plein effet en 2020. Collectées massivement, les données fournies par les smartphones, les réseaux sociaux mais aussi la police, les tribunaux, le fisc, etc. sont centralisées sur une sorte de fichier national de réputation.

Cette directive s'appliquant aux transports est apparemment la première du genre à être publiée. Les "mauvais élèves" interdits à bord des avions ou sur les chemins de fer seraient par exemple des personnes ayant propagé de fausses informations sur le terrorisme, utilisés des billets périmés, fumés dans un train ou encore omis de payer des amendes ou de s'acquitter de l'assurance sociale.

Source : mediapart.fr

Fin 2015, 18 jeunes du XIII^e arrondissement à Paris portaient plainte contre les policiers de leur quartier dénonçant leur quotidien fait de contrôles au faciès, d'arrestations arbitraires, d'insultes racistes et sexistes, de gazages et de violences. Malgré un dossier bien rempli, seulement 4 policiers étaient jugés au TGI de Paris pour « violences par personnes dépositaires de l'autorité publique » les 21 et 22 février. Le jugement a été rendu le 4 avril : 3 flics ont été condamnés à 5 mois de prison avec sursis, le 4^eme a été relaxé "en l'absence d'éléments de preuves suffisants." Depuis les plaintes et ce procès, le quoti-

dien de ces jeunes n'a pas vraiment changé, c'est peut-être même pire pour les plaignants, sujets aux coups de pression des policiers visés. Seul changement : une caméra piéton a depuis été imposée à la brigade. Bien entendu ce sont les policiers eux-mêmes qui déclenchent l'appareil, pourtant, malgré cela, les images sont révélatrices : Contrôle sans motifs, fouille au corps répétée, fausse accusation... les images sont visibles sur <https://www.youtube.com/watch?v=MzaLvG-sQMcc>. L'histoire ne dit cependant pas ce qui se passe la caméra éteinte...

Source : N°171 de Résistons Ensemble - resistons.lautre.net

L'échec des Centres d'Education Fermés

Vous ne saviez peut-être pas que Macron avait promis lors de la campagne présidentielle de 2017 de doubler, jusqu'à « une centaine », le nombre de centres éducatifs fermés (CEF). Nicole Bellobet, ministre de la justice, qui prépare actuellement une loi de programmation de la justice, prévoit de ne créer que vingt CEF, contre la cinquantaine envisagée, pour porter leur nombre à soixante-treize. La République en marche serait-elle devenue laxiste ?

Les Centres d'Education Fermés (CEF) avaient été créés en 2002 pour limiter le recours à la prison pour les mineurs... Au 1er mars 2018, on dénombre 832 jeunes de moins de 18 ans dans les établissements pénitentiaires pour mineurs et les quartiers pour mineurs des maisons d'arrêt. Un chiffre équivalent à ce qu'il était il y a quinze ans, avant l'ouverture des CEF. Or, ces derniers comptent aujourd'hui près de 500 jeunes placés par la justice. Un constat s'impose : le nombre de mineurs enfermés dépasse aujourd'hui les 1300, en augmentation de 60% en 15 ans alors que la délinquance des mineurs est quasi stable avec une augmentation de 1,5% pendant la même période ! Au total, le nombre de mineurs « privés de liberté » n'a pas été aussi important depuis de nombreuses décennies. La détention provisoire est devenue la règle puisque, au 1er mars, 80 % des mineurs détenus sont des prévenus, et seuls 20 % des condamnés.

Les CEF avaient été conçus pour les mineurs multirécidivistes dont le parcours délinquant met en échec la prise en charge en milieu ouvert par les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le placement pour six mois est théoriquement séquentiel en trois modules de deux mois : une phase très encadrée destinée au bilan afin d'élaborer les bases d'un projet éducatif, la mise en place du projet individuel, et enfin la préparation de la sortie, avec la mise en place de formations ou de programmes de scolarisation. Mais, en pratique, rares sont les jeunes qui restent les six mois... La durée moyenne en CEF est de quatre mois. En effet, le placement en CEF est assimilé à un contrôle judiciaire et en cas de fugue ou de révolte c'est la prison, officielle celle-là !

Devant cet échec du CEF, le projet de loi de programmation de la justice prévoit que le juge pour enfants pourra ordonner « des plages de respiration » en dehors du centre. A suivre !

Source : lemonde.fr

Big Brother



Brother

« Vous êtes filmés –
enquête sur le bluff de la vidéosurveillance »

C'est le titre du livre du sociologue Laurent Mucchielli qui vient de paraître aux éditions Armand Colin. S'appuyant sur une enquête de terrain, il dresse un bilan accablant de son efficacité et fustige le « bluff technologique » des industries de sécurité, le gaspillage de l'argent public et la démagogie politique. « Depuis l'élection présidentielle de 2002, tous les gouvernements de droite comme de gauche n'ont cessé d'encourager le « partenariat public-privé ». La forte incitation financière de l'État à l'installation de la vidéosurveillance dans les plus petites communes n'en est qu'une illustration. Elle participe d'une politique plus vaste dont on voit bien les enjeux industriels et financiers dans le cadre d'une compétition mondiale. Si les États-Unis et la Chine sont les leaders industriels mondiaux dans le secteur des technologies de surveillance, des pays

comme la France et Israël cherchent à jouer aussi dans la cour des grands. Le marché mondial pèse plus de 30 milliards de dollars pour la seule vidéosurveillance. Et cette politique concernant la sécurité civile se situe dans la continuité de celle qui est menée sur le domaine militaire. Avec succès d'ailleurs. En 2017, la France est devenue le troisième marchand d'armes dans le monde (...) Après avoir vendu les caméras fixes, les industriels ont proposé les caméras tournant à 360°. Après la vidéosurveillance couplée à l'œil humain, ils vendent de la vidéosurveillance dite « intelligente » faisant prétendument d'elle-même de la reconnaissance faciale et de la détection d'incidents. C'est la grande mode actuellement. Mais l'étape commerciale d'après est déjà en préparation : ce sont les drones. »

Source : lagazettedescommunes.com



« Ce qu'il faut savoir sur les lacrymos »

C'est le titre d'un article très intéressant qui a été publié le 6 avril sur le site « desarmons.net ».

En ces périodes d'utilisation « illégales » d'armes chimiques en Syrie et l'utilisation tout à fait légale de gaz lacrymogène dans les manifs, il nous a semblé utile d'extraire de cet article des éléments essentiels à connaître.

« L'armée française utilise pour la première fois la pratique de « l'enfumage » lors de la colonisation de l'Algérie entre 1830 et 1850 : les généraux français Bugeaud, Cavaignac ou Pélissier font allumer des feux à la sortie des grottes où se réfugient les résistants arabes menés par Abd El Kader pour les y asphyxier. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui sont ainsi mortes étouffées par l'armée française dans le massif de Dahra en 1844 et 1845. (...) Les pratiques de guerre expérimentées lors de la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes sont alors vivement contestées en métropole. L'Europe elle-même étant en proie à des guerres incessantes et meurtrières, le tsar Nicolas II de Russie amène 27 états à ratifier la Convention internationale de la Paix de la Haye le 29 juillet 1899. (...) Pour autant, la Direction de l'artillerie liée au Ministère de la Défense crée en 1905 une commission secrète dans le but de développer des gaz ne tombant pas sous le coup de la convention de La Haye. Cette étude aboutit sur l'expérimentation à partir de 1909 de grenades contenant de l'éther bromacétique, connu depuis un demi-siècle déjà pour ses propriétés irritantes et suffocantes. Le premier préfet de la Seine Louis Lépine, connu pour être l'inventeur de la matraque (bâton blanc, 1897) et du service de l'identité judiciaire (1893), institue en 1912 une Commission spéciale constituée de scientifiques dont l'objectif est de trouver un moyen propre de mettre un terme aux agissements des anarchistes de la « bande à Bonnot ». A l'issue de ses travaux, une « brigade des gaz » est constituée au sein de la Police judiciaire de Paris, dotée d'un gaz « lacrymogène » dénué des propriétés « asphyxiantes ou délétères » proscrites par la convention de la Haye : l'éther bromacétique. La « brigade des gaz » utilise ainsi pour la première fois à partir de 1913 des « grenades suffocantes » pour neutraliser des personnes barricadées dans le cadre d'opérations de police hors de terrains de guerre. La même année, le Génie militaire adopte lui aussi les mêmes grenades, qui seront lancées sur l'armée allemande en Alsace dès le mois d'août 1914. En 1915, les armées françaises et allemandes expérimentent de nombreux gaz de combat dans le cadre de la guerre qui les oppose, développant une panoplie d'armes chimiques plus meurtrières les unes que les autres. L'éther bromacétique est ainsi abandonné, car jugé peu efficace, pour être remplacé par des composants chimiques à base de chlore, d'arsenic ou de phosphore. Ce n'est qu'à partir de 1915 qu'on utilise le terme « lacrymogène » pour désigner les gaz désormais réservés à un usage policier. (...)

Il faudra attendre la Convention sur l'interdiction des Armes Chimiques signée le 13 janvier 1993 à Paris pour que l'usage des gaz soit interdit dans les conflits armés. (...) Pour autant, les gaz lacrymogènes restent autorisés dans le cadre d'opération civile de maintien de l'ordre, sous la forme d'aérosols à main, appelés aussi « gazeuses », ou sous la forme de grenades (...)

Source : desarmons.net

Déjà 4000 personnes recensées dans
les centres d'hébergement d'urgence

La circulaire publiée le 12 décembre 2017 par le ministre de l'intérieur et par la ministre de la cohésion sociale « relative aux objectifs et priorités en matière de lutte contre l'immigration irrégulière » voulait organiser le recensement des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence. Au niveau juridique, 28 associations – le plus souvent liées aux églises chrétiennes – qui travaillent dans l'hébergement social d'urgence ou auprès des migrants, ont rapidement demandé au Conseil d'Etat d'annuler ce texte et ont saisi le juge des référés pour qu'il en suspende provisoirement l'exécution. Le Conseil d'Etat doit prochainement rendre son avis sur le fond de cette circulaire. En procédure d'urgence, il a refusé de la suspendre, tout en précisant dans un sens restrictif la portée du texte, une décision interprétée comme une victoire par les deux camps.

Sur le terrain, ces associations dénoncent cette circu-

laire comme voulant faire un « tri » des migrants. En effet, cette circulaire demande aux préfets de constituer des équipes mobiles constituées d'agents des préfectures et de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), chargées de se rendre dans les structures d'hébergement d'urgence (hôtels et centres sociaux) pour y recueillir des informations sur la situation administrative des personnes qui y sont accueillies. Les migrants pouvaient espérer que ces équipes mobiles ne puissent pas faire leur sale besogne. C'était mal connaître ces associations subventionnées par l'Etat. En effet, la ministre de la cohésion sociale a annoncé le 5 avril que 4 000 personnes logées en hébergement d'urgence ont déjà été recensées tout en précisant que ces opérations de recensement sont toujours en cours. Ce recensement ne peut pas se faire sans la collaboration de ces associations humanitaires.

Source : lemonde.fr

Big Brother

A BAS LE PATRIARCAT !



A l'automne dernier s'est propagée dans les médias et les réseaux sociaux du monde occidental une énorme dénonciation du harcèlement sexuel (1) que subissent de très nombreuses femmes au travail et dans la rue. Que représente cette dynamique protestataire et que signifie-t-elle sur le plan social ? Que valent les mesures préconisées pour lutter contre les comportements sexistes et les agressions sexuelles – en particulier le renforcement de la répression promis par le Président Macron ? Enfin qu'avons-nous à dire, d'un point de vue communiste libertaire, sur ces questions, et plus largement sur les moyens d'en finir avec la domination masculine ? C'est ce que nous allons tenter d'examiner avec ce dossier – à paraître dans plusieurs numéros de CA.

1. D'après la loi française, le harcèlement sexuel est « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

2. Le #MeToo créé par la comédienne Alyssa Milano le 16 octobre a obtenu 12 millions de réactions sur Facebook en vingt-quatre heures. Avec l'élection de Trump, les républicains essaient de revenir sur des acquis fondamentaux (comme l'avortement) et des conquêtes récentes (l'obligation faite aux compagnies d'assurances de rembourser la contraception), ce qui a joué dans cette mobilisation.

3. Les sites de témoignages balancetonporc.fr et balancetonporc.com (qui n'appartient pas à S. Muller) les refusent, tout comme l'association *Au non des femmes* proche de #MeToo et #BalanceTonPorc sur Facebook.

Quid de ce « non-mouvement » anti-harcèlement très suivi ?

Le cri lancé à l'automne dernier par des millions de femmes, en particulier sur les réseaux sociaux des Etats-Unis (2) et de France, traduit avant tout un ras-le-bol face aux violences sexuelles et aux comportements sexistes dans l'espace public – un sujet quasi tabou. Cette protestation qui n'émanait d'aucune organisation féministe et qui dépasse largement les cercles militants suscite depuis, dans divers pays, bien des débats et polémiques sur son sens et son intérêt. Qu'est-ce qui la caractérise donc et quelle est sa finalité ?

La mèche contre le harcèlement sexuel a été allumée le 5 octobre 2017 par un scandale dans les paillettes d'Hollywood, avec la révélation des agressions sexuelles qu'avait commises sur des actrices le producteur Weinstein pendant des décennies. Le feu a été alimenté par de multiples autres informations émanant de personnalités féminines et concernant le comportement de personnalités masculines dans les arts, les médias et l'establishment en Occident. Les journaux ont largement ouvert leurs colonnes à ces dénonciations, et les plus « respectables » eux-mêmes ont cédé à la tentation du sexe en publiant des détails crous-

tillants pour faire grimper l'Audimat. Mais les réseaux sociaux les ont aussitôt secondés – avec en France le #BalanceTonPorc créé le 14 octobre par la journaliste Sandra Muller –, et la pluralité des témoignages que des femmes de tous milieux y livrent depuis met en exergue la dimension sociétale des agressions sexuelles et sexistes.

Comme toujours lorsqu'il s'agit de sujets touchant au vécu et à la sensibilité individuels, ce phénomène suscite dans la société française (pour ne parler que d'elle) des réactions passionnelles, et tend à produire un clivage entre hommes et femmes – les premiers s'appuyant souvent sur la forme de la critique émise pour la rejeter, les secondes retenant le fond de cette critique pour la justifier.

Il est vrai que S. Muller a appelé à la délation en donnant l'exemple, et que – comme tout est récupérable par le système marchand – son hashtag est vite devenu une marque (déposée par une autre femme) ouverte à des publicités commerciales ; mais les dénonciations nominatives sont restées très rares jusqu'ici (3). A la vérité, il est difficile de contester par de tels « arguments » un des effets de la domination masculine sur la vie des femmes. Les violences sexuelles sont partout dans la société, aujourd'hui comme hier – du trousseau de domestique au droit de cuissage en entreprise, du « dérapage » potache à la pulsion « irréspressible ». Pourtant, ces actes sont plus ou moins excusés par la tradition de la gauloiserie, sinon par la manifestation ultime d'un comporte-

ment supposé inhérent au sexe masculin, et souvent tus par aversion envers le scandale. La société individualise en effet le rapport aux violences d'ordre sexuel, en les présentant comme une situation particulière dont serait responsable soit la personne victime de l'acte (par sa tenue vestimentaire, son degré d'alcoolémie, son comportement...), soit la « pathologie » de l'agresseur. Quoique le harcèlement sexuel puisse entraîner souffrance, humiliation et perte de confiance en soi, il est ainsi accepté sur le plan social et se pratique dans l'indifférence générale.

Au lieu de se désolidariser de ses auteurs, nombre d'hommes mais aussi de femmes évitent de prendre position en se réfugiant derrière des défenses du type : Ne généralisez pas, tous les hommes ne sont pas des violeurs ; Pourquoi les victimes ne portent-elles donc pas plainte ? Dans notre métier, ça a toujours été comme ça, on n'y peut rien, etc. D'autres cherchent au contraire à faire qualifier et punir comme « crime sexuel » jusqu'à une insulte ou un regard de travers, s'en remettant aux institutions étatiques avec l'espoir (heureusement vain) qu'elles parviendront au contrôle absolu des corps et de la sexualité. Mais ni l'appel à une répression accrue ni la passivité ne peuvent bien sûr contribuer à la disparition de l'oppression patriarcale. C'est pourquoi, plutôt que de s'extasier sans recul devant l'étrange « protestation » en cours ou de vouloir juste la jeter aux oubliettes, il importe d'examiner avec une attention sereine ce qu'elle traduit des changements inter-



dossier À BAS LE PATRIARCAT !

venus dans la société, pour tenter de tracer des pistes susceptibles de favoriser une émancipation sociale.

UNE RÉACTION RAPIDE ET MASSIVE PLUTÔT QU'UNE MOBILISATION MILITANTE

L'actuel grand déballage d'histoires assez sinistres n'a pas tant pour finalité de désigner à la vindicte des prédateurs, par désir de vengeance ou recherche d'un profit d'ordre financier ou professionnel, que de briser le principe de l'omerta et d'échapper à un isolement souvent imposé par le propre silence de leurs proies. La litanie qu'égrènent jusqu'à la lie ces drôles de dazibaos numériques, en particulier, n'est pas sans rappeler les douloureux secrets dont la confiance, au sein des groupes femmes apparus dans les années 70, apportait à leurs membres un soulagement certain, en même temps qu'elle leur permettait de tisser les liens d'une solidarité militante, sur la base d'une compréhension mutuelle et de revendications communes. On n'aura néanmoins garde d'oublier que cette confiance pouvait, bien sûr, aussi renforcer les rapports de pouvoir et de classes à l'intérieur des groupes femmes – comme l'a montré de façon caricaturale une Antoinette Fouque avec Psychépo (4).

De plus, la proximité soulignée achoppe sur deux différences importantes.

D'une part, les femmes d'alors racontaient d'abord ce qu'elles vivaient dans leur couple ou leur famille, même si leur situation au travail pouvait venir assez vite après ; elles se battaient avant tout pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, y compris pour les mineures, afin d'échapper à l'obligation de la procréation, convaincues que le libre choix de leur fécondité annihilerait l'appropriation de leur corps par les hommes.

D'autre part, elles participaient activement au mouvement de libération des femmes, qui était imprégné d'un féminisme radicalement opposé à l'ordre établi, et qui prônait la libération sexuelle et l'utopie : il avait fait de la sexualité une question politique pour rechercher une révolution des mœurs. A l'inverse, on ne voit pas apparaître aujourd'hui de mobilisation sociale porteuse de mots d'ordre précis contre les violences sexuelles (les personnes qui témoignent ne seraient déjà pas d'accord entre elles sur les moyens à mettre en œuvre pour les faire cesser).

Cette contestation « médiatico-virale », qui ne répond donc guère aux « canons » d'un mouvement social, interroge (voir l'encadré). Elle est par ailleurs un facteur de conflit entre

hommes et femmes dont les conséquences peuvent être préjudiciables pour les combats futurs. Voilà bien de quoi entretenir dans les milieux militants d'extrême gauche et libertaires de la réticence, voire de la méfiance, envers la « parole libérée des femmes ». D'autant qu'une centaine de féministes ont demandé, dans une lettre ouverte publiée le 5 novembre dernier par le JDD, à Emmanuel Macron d'adopter un plan d'urgence pour en finir avec les agressions sexuelles faites aux femmes. Et que celui-ci a aussitôt sauté sur cette occasion de plaie à une bonne partie de l'électorat en décrétant l'égalité femmes-hommes « grande cause nationale » (voir l'article « L'Etat, un rempart contre les violences sexuelles et sexistes ? »).

Dans les seventies, certains militants ont rejeté les luttes « secondaires » (celles des femmes, des homosexuels...) au profit d'une lutte des classes « pure et dure », sous prétexte qu'elles semaient la zizanie dans les rangs révolutionnaires. Des militantes ont de fait quitté les organisations d'extrême gauche ou libertaires parce que le mouvement des femmes et les revendications féministes y étaient trop peu pris en compte à leurs yeux. Néanmoins on les a souvent retrouvées ensuite dans le courant « lutte des classes » du MLF, aux côtés d'autres militantes toujours « organisées », pour se battre contre ce qui reste d'actualité : l'obligation de se conformer aux rôles sociaux imposés par le système patriarcal aux deux sexes ET l'exploitation capitaliste.

UNE SÉLECTION DANS LES VIOLENCES SEXUELLES QUI N'EST PAS DUE AU HASARD

Les dénonciations actuelles sont focalisées (à quelques exceptions près) sur les violences sexuelles qui ont lieu dans l'espace public : sont dans la ligne de mire les violences d'ordre sexuel subies au travail (5), ainsi que le harcèlement de rue et dans les transports en commun (depuis la « drague lourde » et répétée jusqu'à l'agression sexuelle). Ce choix peu anodin est à priori étonnant, puisque c'est dans l'espace privé que se déroulent la très grande majorité des viols et des violences dont les conséquences sont les plus graves, à savoir les « féminicides » (voir l'article suivant). Il conforte l'image fausse des violeurs colportée par l'imaginaire collectif – et entretenue tant par l'extrême droite pour souligner l'insécurité dans la société (due, bien sûr, à la présence d'« étrangers ») que par les gouvernements de toutes obédiences pour renforcer le contrôle social. Tous les chiffres le montrent : le viol est fort peu le fait d'un agresseur inconnu (ou du tueur en série des polars) attendant ses proies la nuit dans une rue – et il n'a guère lieu

non plus le jour dans une entreprise.

Alors, pourquoi la charge contre les violences sexuelles est-elle centrée sur pareils lieux ?

On le sait, l'intimité est réservée aux personnes qui y vivent : nul regard extérieur n'est bienvenu dans ce huis clos et il est difficile d'y intervenir. Toutefois, l'accent mis sur le harcèlement sexuel à l'extérieur du domicile tient sans doute surtout à l'apparition de nouvelles priorités pour les femmes en Occident (la maîtrise de leur fécondité n'en étant plus une). Elles ont fortement investi de nombreux secteurs économiques – comme l'éducation, la justice ou la presse (6) –, mais s'y faire une vraie place n'a rien d'évident, notamment parce que les clichés sexistes et les réflexes machistes ont la peau dure : « on » les voit souvent plus comme des subalternes que comme des supérieures ou juste des collaboratrices, et cela se traduit entre autres par des réflexions voire des gestes d'ordre sexuel. L'intégration que beaucoup souhaitent ne passe donc pas seulement par l'obtention d'une égalité salariale avec leurs collègues masculins. Il faut aussi qu'elles les convainquent de leur valeur professionnelle, pour ne pas être traitées par eux comme des intruses qui « cassent l'ambiance » parce qu'elles « manquent d'humour » face aux plaisanteries douteuses, par exemple.

Les déclarations du réalisateur Tarantino sur Weinstein ont merveilleusement mis en relief les rapports de sexes mais aussi de classes qui existent partout – de façon peut-être plus caricaturale dans le monde du cinéma qu'ailleurs. Après s'être dit « abasourdi » par les révélations concernant son ami et producteur, puis avoir avoué qu'il était au courant depuis des années, il a expliqué : « Si j'avais fait ce que j'aurais dû faire, il aurait fallu que je

4. Cette psychanalyste fondatrice des Editions des femmes, qui s'est approprié le sigle MLF en le déposant comme marque, a entre autres été présente sur la liste de Bernard Tapie aux européennes de 1994.

5. Dans la majorité des cas, les victimes s'en vont, licenciées soit pour inaptitude à l'issue d'un congé maladie, soit pour faute parce que le harceleur a monté un dossier disciplinaire contre elles, constate l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. Pour éviter que des affaires de harcèlement au travail soient rendues publiques, les firmes concluent éventuellement des transactions financières confidentielles avec elles.

6. La récente prise de parole sur les violences sexuelles n'aurait pas un tel impact si la profession de journaliste n'était pas en France à 47 % composée de femmes qui, comme dans d'autres secteurs, ont du mal à obtenir une égalité salariale et sont confrontées au sexisme voire aux agressions sexuelles.





dossier À BAS LE PATRIARCAT !

UN FÉMINISME « MODERNE » ?

Raconter son agression, avec parfois des détails très intimes, sur les réseaux sociaux suppose une acculturation à leur fonctionnement, aussi *Le Monde* en a-t-il conclu que l'on avait affaire à un « fait générationnel » émanant de personnes jeunes. Une certitude loin d'être si certaine, étant donné l'ampleur prise par le phénomène Facebook and Co. dans la société française. Que ce soit pour poster des photos, favoriser une recherche d'emploi, télécharger musiques ou films... le Net a des adeptes de tous âges.

Le même quotidien a analysé la polémique entre personnalités qu'avait déclenchée la « tribune Deneuve » (signée par cent femmes dont Catherine Millet et Catherine Robbe-Grillet, et publiée par lui le 10 janvier) comme étant une querelle entre « nouvelles » et « anciennes féministes ». Chez les « anciennes » qu'étaient censées être les signataires de ce texte (parce que se distinguant « de la droite catholique sur le front du contrôle du corps et de la reproduction »), les discours étaient en fait fort divers, allant de la défense de la galanterie au « droit » revendiqué à la séduction. Quant aux « nouvelles féministes », ce serait les signataires de la contre-tribune parue le même jour sur le site de Franceinfo – parmi lesquelles Caroline De Haas (une des fondatrices d'Osez le féminisme !) et Marie-Noëlle Bas (la présidente des Chiennes de garde). Mais ce serait aussi la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa, la militante ex-Droits des femmes Laurence Rossignol, ou encore Ségolène Royal ! Le féminisme a décidément le dos large... et placer ces personnalités politiques et artistiques sous cette bannière arrange les tenants du système, qui aimeraient voir la lutte antipatriarcale réduite à la demande d'une meilleure intégration des femmes dans (les hautes sphères de) la société, grâce au « combat » contre le harcèlement sexuel dans la rue ou au travail. Quoi qu'il en soit, l'actrice Deneuve, accusée de mépriser les victimes de violences sexuelles et menacée d'impopularité, s'est sans tarder excusée platement pour sa « liberté d'importuner indispensable à la liberté sexuelle ». Et *Le Monde* s'est justifié, le 13 janvier, sur son choix de passer la tribune incriminée, en racontant par le menu comment ses prestigieuses signatures avaient emporté la décision, même s'il avait eu peur de « trahi[r] la cause des femmes » et été tenté « de demander à ses rédactrices d'en clarifier le contenu avant publication » !

ticapitaliste, rappelons que le système en place a été fondé sur la complémentarité hiérarchique des sexes et sur une division sociale entre les femmes à mépriser et les femmes à respecter (9) – celles qu'on épouse et celles qu'on baise, celles qui sont l'honneur de la famille et celles qui sont perdues de réputation, etc. C'est pourquoi le viol des « femmes de qualité » était autrefois férocement réprimé, et le viol des domestiques, lavandières, filles de ferme... ou secrétaires tenu pour une activité masculine quasi normale.

Aujourd'hui comme hier, toutes les femmes sont confrontées à la domination masculine (même une ministre ou une PDG n'est pas à l'abri d'une remarque sexiste, d'une agression sexuelle, ou du soupçon d'avoir couché pour arriver là où elle est) ; cependant, toutes ne subissent pas avec la même intensité cette domination. Grâce à l'autonomie financière que leur assure leur situation professionnelle, celles qui appartiennent aux classes supérieures ne se trouvent plus aussi souvent sous la coupe d'un père ou d'un mari (comme autant de « biens » à protéger pour contrôler la descendance de la famille). Et cette situation professionnelle leur donne également, au travail, un réel pouvoir sur les hommes (10). Or, si ces femmes peuvent souhaiter que soient appliquées et renforcées les lois existant contre les abus d'autorité d'ordre sexuel, elles ne formulent pas le même vœu envers le harcèlement moral ou les abus de pouvoir tout court (11), des comportements qui peuvent être le fait des deux sexes. Et, tout comme les hommes qui défendent l'ordre établi, elles veilleront à ce que rien ne vienne remettre en cause les rapports hiérarchiques, sur lesquels repose l'autorité du patronat et de l'Etat.

7. Les rapports de domination y sont « excusés » par le stress et l'urgence de la vie à sauver (qui incite aux pires plaisanteries sur la mort ou le sexe), le rapport au corps et à la science anatomique, le travail de nuit ou l'ambiance des gardes.

8. N'oublions pas que celui-ci a chuté sur ses noires mœurs pourries seulement quand il s'est trouvé en position de présidentialité : à quel « bon ami » (de son camp sans doute) le doit-il ?

9. Voir la chanson d'Anne Sylvestre « Une sorcière comme les autres ».

10. Ce sont parfois de vraies tueuses par rapport à leurs subordonné-e-s.

11. C'est-à-dire des agissements répétés (critiques, humiliations, menaces, intimidations, chantage...) visant à affaiblir psychologiquement une personne et à la placer dans un état de terreur ; ou encore l'exercice excessif d'un pouvoir conféré par un statut.

ne travaille pas avec lui », et : « J'avais en tête cette image des années 50 et 60 d'un patron courant après sa secrétaire autour d'un bureau. Comme si c'était normal. » Ces aveux sont sûrement plus pragmatiques qu'honnêtes : Tarantino avait tout intérêt à se dissocier de Weinstein sitôt le scandale éclaté, étant donné que sa société, en perte de vitesse, ne pouvait plus lui servir. En revanche, s'il avait parlé avant, il aurait perdu une manne financière pour ses films ; mieux valait donc qu'il se taise, et considère que Weinstein se comportait comme un patron avec sa secrétaire. Tailler des pipes fait partie des tâches attendues d'une secrétaire ou d'une starlette, c'est bien connu – mais pas d'une actrice célèbre !

Au bas de l'échelle sociale, les rémunérations les plus misérables sont en France majoritairement le lot des femmes non qualifiées aux emplois précaires et à temps partiel. Mais sur les niveaux élevés de cette même échelle se posent ou se tiennent déjà nombre de femmes possédant les diplômes et compétences requis pour assurer de hautes fonctions dans le public, occuper un poste d'encadrement ou à responsabilités dans le privé, et elles sont bien décidées à ne pas (ou plus) devoir se laisser marcher sur les pieds ou tripoter pour avancer dans leur carrière.

Tout étant affaire de rapport de forces, gageons que machisme et sexisme finiront par reculer même dans leur bastion de l'hôpital (7) – on l'a constaté dans celui de l'imprimerie ces dernières décennies, après la disparition du plomb puis des « ouvriers du Livre ».

Le salariat féminin convient au patronat, aussi l'Etat a-t-il commencé à élaborer une législation contre les violences sexuelles pour répondre à une certaine demande de protection dans l'espace public. Dans cette logique, le technocrate ultralibéral aux mœurs « modernes » qu'est Macron mène campagne contre le harcèlement de rue.

Toutefois, on ne peut assurer, à l'instar de certains journaux, qu'avec « la parole libérée des femmes » rien ne sera plus jamais comme avant. Certes, cette parole a fracassé le silence qui entourait les violences sexuelles, mais, après avoir élargi le sujet (avec enfin des reportages sur des ouvrières ou sur des femmes SDF) jusqu'à l'épuisement, les médias sont passés à d'autres – actualité oblige. On voit à présent des hommes qui avaient reconnu leur forfait dans une confession publique, et parfois même démissionné de leur poste, revenir en arrière et porter plainte pour « diffamation » – comme l'ex-directeur de la chaîne Equidia, qui avait agressé verbalement S. Muller. Et DSK ne s'est-il pas sorti d'affaires autrement graves (8) ? Quant aux poursuites engagées contre Tariq Ramadan, si elles débouchent sur une condamnation, ce sera davantage parce qu'« on » voit là une occasion de faire la peau à un adversaire politique encombrant que pour sanctionner les viols dont il est accusé.

UN VÉCU COMMUN À TOUTES,
MAIS PAS FORCÉMENT VÉCU PAREIL
PAR TOUTES

Pour conclure (provisoirement) sur une note à la fois antipatriarcale et an-

**SYNDICAT ÉTUDIANT UNEF
PLUSIEURS ADHÉRENTES DU
SYNDICAT ÉTUDIANT TÉMOIGNENT
D'AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOLS
DE LA PART DE DIRIGEANTS**



©actuendessins.fr





dossier À BAS LE PATRIARCAT !

Les violences sexuelles, c'est d'abord dans l'espace privé

Depuis la fin de l'année dernière, des millions de femmes ont témoigné dans divers pays occidentaux contre les agressions sexuelles au travail. Le gouvernement français met plutôt l'accent sur le harcèlement de rue. Les plus fortes violences sexuelles – celles qui précèdent souvent le meurtre de femmes ou qui visent souvent des enfants – se déroulent pourtant en majorité dans le vase clos des familles.

En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, compagnon ou ex (80 % des homicides visent des femmes). Ces meurtres, quand ils figurent dans la rubrique faits divers des journaux, sont qualifiés de drame conjugal ou familial, passionnel ou liés à une séparation. Réduire les « féminicides » à des facteurs personnels ou à un accès de folie déclenché par la jalousie chez un homme permet de ne pas s'interroger sur le droit de propriété, à la base de la société mais aussi dans le contrat (établi ou tacite) de nombreux couples. Les meurtriers exerçaient fréquemment des violences sur leur conjointe avant de la tuer, et ils le font au moment où elle essaie de les quitter parce qu'ils la considéraient comme leur bien (1).

Quant au viol, il a été utilisé de tous temps et par tous les camps comme « arme de guerre », pour soumettre des populations et affirmer de nouvelles dominations ; mais il constitue aussi dans le privé un excellent moyen d'asservir autrui (en le punissant ou l'humiliant), de satisfaire des pulsions sexuelles ou de se venger.

Avant la loi de 1980, le viol sur des hommes n'était pas reconnu car la définition de cet acte était limitée au « coït vaginal pénien ». Et avant le procès qui s'est tenu à Aix-en-Provence en 1978, tous les viols étaient jugés au tribunal

correctionnel, et disqualifiés en attentat à la pudeur, sauf s'ils étaient suivis d'un meurtre. Le viol est maintenant défini comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ».

Il est très difficile d'avancer des chiffres précis à son sujet : les victimes ne portent en général pas plainte (10 % au maximum le feraient). Parce que le violeur fait pression sur sa victime pour l'obliger à se taire ; parce que la police refuse d'enregistrer une plainte (sous des prétextes souvent illégaux, comme l'absence de certificat médical ou un dépôt de plainte pas réalisé au bon endroit) ; parce que les victimes, confrontées à la honte et à la culpabilisation, préfèrent garder le silence...



L'enquête « Violences et rapports de genre », publiée en 2016 par l'Institut national d'études démographiques, estime à 62 000 les femmes victimes chaque année de viol ou tentative de viol. Selon un sondage IFOP du 22 février dernier réalisé auprès de 2 167 femmes de 18 ans et plus, 12 % disent avoir été victimes d'un ou plusieurs viols au cours de leur vie, et 43 % avoir subi des gestes sexuels sans leur consentement. Le rapport rendu, le même jour, à l'Assemblée nationale par deux députées (LRM et UDI) sur le viol et les violences faites aux femmes évalue à 258 000 environ les personnes qui ont été victimes de viol ou tentative de viol en 2017 – 93 000 femmes, 15 000 hommes et 150 000 mineur-e-s. On constate des variations dans les chiffres et les pourcentages des études sur les viols déclarés, mais des tendances lourdes sont là : les viols sont commis par des proches (entre 80 % et 94 % des cas, selon les estimations), en particulier des membres de la famille (pour plus de la moitié), et ils visent en majorité des enfants de moins de 11 ans.

Des procès mettent de temps à autre la pédophilie sur le devant de la scène, mais celle qui s'exerce au quotidien dans le secret des familles (appartenant à toutes les classes sociales et de toutes les origines), des institutions religieuses ou des internats, sur les filles ou les garçons les plus jeunes et les plus fragiles, est tue. Libérer la parole n'est en effet pas facile quand le pédophile est un père, oncle ou grand-père. Ou encore un frère, cousin ou camarade d'école (car le quart des violeurs sont mineurs) : en pareille situation, les parents qui « savent » se trouvent à devoir dénoncer un enfant pour en protéger un autre.

1. Les femmes qui tuent leur conjoint, elles, subissaient au contraire souvent leur violence et, par leur geste, elles essaient de protéger leurs enfants et elles-mêmes.

LA LÉGISLATION ACTUELLE SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- **Le harcèlement sexuel** (loi du 6 août 2012)

Il est puni de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ; de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes (par exemple si le harcèlement est commis par quelqu'un qui « abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions »).

Selon une étude IFOP pour le défenseur des droits en 2014, une femme sur cinq se dit victime de harcèlement sexuel au travail, mais seuls 5 % des cas sont portés devant la justice. Il ressort d'une enquête du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes que toutes les femmes ont un jour été victimes d'un harcèlement sexiste ou d'une agression sexuelle dans les transports en commun. Et, d'après une étude internationale de l'Institut de sondage Yougov, 85 % des Parisiennes pensent qu'elles ne seraient pas aidées en cas d'agression dans le métro.

- **Les agressions sexuelles** (articles 222-27 à 222-30 du code pénal)

A l'exception du viol, elles sont punies de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La peine maximale est de sept ans de prison et 100 000 euros en présence de circonstances aggravantes (comme des blessures, l'utilisation ou

la menace d'une arme, ou lorsque l'auteur des faits est un ascendant ou un supérieur hiérarchique de la victime). Si la victime a moins de 15 ans ou est une personne vulnérable, la sentence peut s'élever à dix ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Selon une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et de l'Institut national d'études démographiques, en 2006, 20,4 % des femmes et 6,8 % des hommes de 18 ans à 69 ans ont subi des violences sexuelles (attouchements, tentatives de rapport forcé ou rapports forcés) au cours de leur vie.

- **Le viol** (articles 222-23 à 222-26 du code pénal)

Il est puni de quinze ans d'emprisonnement, et jusqu'à vingt ans en cas de circonstances aggravantes (par exemple lorsque les faits sont commis par le conjoint de la victime, ou sur un-e mineur-e de 15 ans ou une personne vulnérable). Mais, dans 60 à 80 % des affaires, le viol est reclassé comme simple agression sexuelle – un délit qui permet de renvoyer son jugement vers les tribunaux correctionnels pour désengorger les cours d'assises. Ces dernières ne prononcent que 1 500 condamnations pour viol par an.





L'Etat, un rempart contre les agressions sexuelles et sexistes ?

Confronté à la forte dénonciation des violences sexuelles que portent les médias et les réseaux sociaux depuis octobre dernier, le président de la République française s'est vite engagé à faire de la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes la « grande cause nationale du quinquennat » et à pénaliser le harcèlement de rue. Mais que valent ses promesses au regard de ce que vivent les femmes au quotidien ?

Macron a révélé ses intentions dès le 25 novembre, dans un discours évidemment plus subtil que ce qu'un Sarkozy aurait pu produire : on n'a pas affaire, avec lui, à un macho fier d'étaler ses succès auprès des femmes, mais à un homme éduqué avec les bons mots pour s'adresser même aux plus féministes (1). Ce discours n'en a pas moins été perçu comme du vent démagogique.

DES PRÉOCCUPATIONS ANTISEXISTES AFFICHÉES...

Après avoir demandé une minute de silence en hommage aux 123 femmes décédées en 2016 sous les coups de leur conjoint, compagnon ou ex, il a dressé un état des lieux des violences faites aux femmes en France : « Notre société tout entière est malade du sexisme. Il faut agir avant que nos enfants soient éduqués par des stéréotypes et des clichés, et diffuser une culture de l'égalité. Comme tout cela est construit, nous pouvons le déconstruire. » Evoquant le « sentiment d'horreur et de honte » qu'ont suscité les scandales sexuels successifs de l'automne 2017, et l'« immense libération de la parole » qu'ils ont déclenchée, il a assuré que le budget du secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes serait augmenté, pour « atteindre son plus haut niveau » ; de même pour le budget des autres ministères concernés par les violences faites aux femmes et aux enfants. Et il a détaillé ses « trois priorités » pour les cinq prochaines années : « l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité », un « meilleur accompagnement des victimes » et un « renforcement de l'arsenal répressif ».

• L'éducation et le combat culturel

Considérant l'éducation comme le « principal levier » pour contre le

sexisme, le harcèlement et les violences faites aux femmes, Macron a affirmé que serait mis en place dans toutes les écoles du service public, dès 2018, un « module d'enseignement » sur ces questions. Les personnels des crèches et les professeurs des écoles seront formés pour combattre les représentations sexistes auprès des jeunes enfants. Des opérations de sensibilisation seront menées en milieu scolaire et en direction des parents afin de prévenir l'accès des collégien-e-s à la pornographie, car « nous ne pouvons ignorer ce genre qui fait de la femme un objet d'humiliation ». Les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel seront étendus aux contenus numériques (vidéos et jeux vidéo) afin d'écarter ceux « qui peuvent fragiliser ou conduire à la violence contre les femmes ». Pour sensibiliser sur ce sujet, « un grand plan de formation initiale et continue sera déployé dans le secteur public, avec une attention particulière portée sur la des cadres ».

• L'accompagnement des victimes

Dès cette année devraient être créées une dizaine d'unités hospitalières spécialisées dans la « prise en charge psychotraumatique » des femmes victimes de violences. Les soins seront remboursés par la Sécurité sociale. Les preuves de ces violences pourront être préservées dans les unités médico-judiciaires des hôpitaux, que les victimes souhaitent ou non porter plainte. Sera mis en place un signalement en ligne : les victimes de violences, de harcèlement ou de discriminations pourront ainsi, de leur domicile, échanger sous la forme d'une « discussion interactive, avec des policiers ou des gendarmes formés et disponibles vingt-quatre heures sur sept ». Elles pourront porter plainte dans les lieux où elles ont été accueillies, y compris les hôpitaux, sans avoir à faire le déplacement au commissariat le lendemain. Le harcèlement dans les entreprises sera désormais une priorité de l'inspection du.

• Le renforcement de l'arsenal répressif

Le Président s'est prononcé, « par conviction intime » et « par souci de cohérence et de protection des mineurs », pour que soit aligné l'âge minimal de

consentement à un acte sexuel sur celui de la majorité sexuelle, qui est de 15 ans ; et pour que soit allongé le délai de prescription en matière de violences sexuelles sur mineur-e-s (de vingt à trente ans après leur majorité). Il veut que soit créé un délit d'outrage sexiste, « verbalisable immédiatement avec un montant dissuasif », dans le but de juguler le harcèlement de rue (2). Ce délit sera une des priorités de la future de proximité, car « les femmes ne peuvent pas en République peur de sortir » et « la rue ne peut pas être leur enfer quotidien ». Concernant le cyberharcèlement, des « modifications législatives » permettront dès 2018 de « poursuivre ceux qui agissent sur Internet pour harceler ».

... MAIS DES ENGAGEMENTS QUI N'ENGAGENT PAS À GRAND-CHOSE

Loin de déclencher l'enthousiasme, cette avalanche de mesures macro-économiques a provoqué les ricanements et la colère des personnes mobilisées sur le sort des femmes en général, que ce soit des féministes ou des syndicalistes.

D'une part, parce que les sommes nécessaires pour concrétiser le « plan » présidentiel ne sont pas au rendez-vous. Le budget du secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes va royalement passer de 29,81 millions (soit 0,006 % du budget total de l'Etat) à... 30 millions d'euros... après avoir subi une coupe de 25 % en 2017 ; quant au budget « transversal » des ministères, en dépit de son augmentation (de 397 millions d'euros en 2017 à 420 millions d'euros en 2018), il restera loin de son équivalent dans d'autres pays (il est de 1 milliard d'euros en Espagne). La faiblesse des moyens financiers mis en œuvre par les pouvoirs publics signifie concrètement qu'ils comptent sur les associations de lutte contre les violences faites aux femmes pour compenser leur incurie dans ce domaine – tout comme ils se reposent sur le travail effectué par d'autres associations pour gérer l'accueil des migrant-e-s ou l'assistance aux SDF. Ce alors que toutes ces structures ne possèdent déjà pas les subventions nécessaires pour fonctionner correctement et que leur personnel, souvent bénévole, est épuisé. Les militantes féministes ont donc pointé « un catalogue de mesures irréalisables sans budget » ; et, si certaines ont salué l'« engagement du Président », toutes ont

1. Il a néanmoins aussi mis en garde – un mois avant la « tribune Deneuve » – contre une société « de la délation », « puritaine », « où chaque rapport entre un homme et une femme » deviendrait un « interdit ».

2. Le projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles présenté en conseil des ministres le 21 mars insère dans la loi sur les viols de mineurs le principe du non-consentement ; établit deux limites d'âge (13 et 15 ans) ; crée une peine de dix ans pour une agression sexuelle aggravée (quinze ans pour un viol), ainsi qu'un outrage sexiste et sexuel, puni par une amende de 90 à 750 euros (1 500 en cas de circonstances aggravantes, 3 000 en cas de récidive)





dossier À BAS LE PATRIARCAT !



réclamé davantage d'argent pour les divers secteurs concernés par les violences sexuelles.

D'autre part, parce que les dispositifs à venir... existent souvent déjà, et se sont avérés inopérants. Trois exemples pour illustrer cet état de fait :

- Une loi de 2001 a établi que « l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées » s'effectuerait sur la base de trois séances par an « en complément du rôle de premier plan joué par les familles ». Selon sa circulaire d'application signée en février 2003, cette démarche est « constitutive d'une politique nationale de prévention et de réduction des risques – grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida – et légitimée par la protection des jeunes vis-à-vis des violences ou de l'exploitation sexuelles, de la pornographie ou encore par la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes ». Mais l'école ne contribue guère à détruire les stéréotypes et préjugés sur les rapports hommes-femmes : elle fournit surtout, dans ces séances, des informations scientifiques – rien sur l'acte sexuel en lui-même, ni sur la vie affective (amour, désir, consentement...) qui soit susceptible de rassurer. Cela explique notamment que 48 % des garçons et 37 % des filles ayant déjà regardé des vidéos porno estiment qu'« elles ont contribué à leur apprentissage de la sexualité », selon un sondage IFOP publié en mars 2017.

- La répression des violences sexuelles est circonscrite par des lois et des plans depuis des années (voir l'article précédent). Face aux difficultés fréquemment rencontrées dans la prise en charge des plaintes, un protocole cadre signé par le ministère de l'Intérieur à la fin 2013 a fait de la plainte le principe, et de la main courante l'exception en

matière de violences conjugales. Les victimes de violences peuvent porter plainte dans n'importe quel commissariat ou unité de gendarmerie, l'enregistrement de cette plainte ne peut leur être refusé au prétexte qu'elles n'ont pas de certificat médical, etc. Mais comme c'est souvent la peur des représailles qui les fait taire, les associations qui leur viennent en aide demandent à ce qu'elles soient immédiatement protégées, et insistent sur la nécessité de créer un climat de confiance et d'écoute pour qu'elles soient en mesure de dénoncer les violences subies, si elles le souhaitent.

- Un Plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun a été mis en place en juillet 2015, sans grands effets. Le délit de harcèlement de rue que préconise Macron (depuis sa campagne électorale) suscite du scepticisme jusque chez ses partisans. Il est difficile à établir dans un Etat dit de droit, où on n'est censé condamner que sur preuves ; et, dans le cas présent, il revient à la plaignante de les fournir. Or, tout repose sur le témoignage de tierces personnes, et ce type d'agression se commet rarement devant un large public. De plus, seules les forces de police sont habilitées à demander l'identité de quelqu'un. Faute de connaître celle d'un agresseur, une plainte à son encontre risque de rester lettre morte. Les syndicats de police eux-mêmes ne croient paraît-il pas à une telle loi (3) – pour Vigi-ministère de l'Intérieur, affilié à la CGT, elle est « compliquée à mettre en œuvre » et se résume à une opération de com'.

LA LOI MACRON EST LÀ POUR RAPPELER CE QUE PRODUIT SA POLITIQUE

Les promesses du Président en matière de lutte contre les violences sexuelles sont également peu crédibles pour qui garde à l'esprit les conséquences de son programme économique sur le plan social. En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes et les violences sexuelles, la réforme du code du travail a entre autres les répercussions suivantes :

- Elle touche particulièrement les femmes du fait de leur forte présence numérique dans les petites entreprises, où les syndicats sont le moins implantés (elles constituent par exemple 56 % des effectifs dans les TPE du tertiaire). Etant à 55 % en CDD et représentant 85 % des chefs de famille monoparentale, leur marge de négociation est faible dans tout ce qui touche à la flexibilité de l'emploi (comme la mobilité géographique ou la réorganisation du temps de travail).

- Les employeurs n'ont plus obliga-

tion de mener chaque année des négociations sur l'égalité professionnelle (celles-ci pourraient devenir quadriennales), de fixer un objectif et de s'y tenir. Et l'accord d'entreprise peut établir que les données ne soient plus rendues publiques, ce qui empêchera toute comparaison, donc tout dispositif de sanction des écarts salariaux entre hommes et femmes.

- Une renégociation à la baisse des droits familiaux est à craindre, car si le congé maternité est souvent amélioré par les conventions collectives (certaines maintiennent l'intégralité de la rémunération pendant cette période, d'autres allongent sa durée), ce type de droit n'est pas sécurisé au niveau de la branche.

- Avec la disparition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les entreprises, les questions de violences sexistes et sexuelles – dont ils s'étaient emparés depuis une dizaine d'années – risquent de passer à la trappe. Il est peu probable que le comité social et économique (CSE, la nouvelle instance chargée de remplir les fonctions à la fois d'un comité d'entreprise, des élu-e-s du personnel et du CHSCT) soit en mesure de les traiter.

- Contrairement aux déclarations du gouvernement selon lesquelles le plafonnement des indemnités prud'homales ne concernerait pas les licenciements de salarié-e-s pour cause de harcèlement ou de discrimination, seuls les licenciements à la suite d'une action en justice de victimes de harcèlement (ou d'élu-e-s et mandaté-e-s) échappent à ce plafonnement. Celui-ci s'applique donc pour tous les autres cas de discrimination (sexe, âge, couleur, religion, handicap...). De plus, les dommages et intérêts qu'un-e salarié-e pourrait obtenir sont plafonnés même en cas de discrimination ou de harcèlement.

On le constate, les paroles « anti-sexistes » de Macron ne tiennent guère au regard de ses actes !

Dossier réalisé par Vanina
(à suivre dans le prochain CA)



3. L'un d'eux pointe même l'ignorance crasse de Macron : ce dernier a parlé de « délit verbalisable à un taux dissuasif », mais depuis quand un délit est-il sanctionné par une contravention ?





Crise à Mayotte (suite)

Dans la continuité de l'article paru en avril, voici quelques éléments sur l'évolution de la crise à Mayotte à la mi-avril.

TENSIONS AVEC LA RÉPUBLIQUE DES COMORES

L'ambassadeur des Comores en France a été convoqué au ministère des Affaires étrangères et Paris a «temporairement décidé» de suspendre la délivrance de visas aux titulaires de passeports diplomatiques ou de service des Comores. «Cette interdiction de circulation prise par les Comoriens à l'encontre de leurs propres ressortissants, y compris ceux qui ont émis le souhait de rentrer volontairement de Mayotte, est jugée préoccupante. Dans ce contexte, a-t-elle poursuivi, il a été temporairement décidé de ne plus recevoir les dossiers de demande de visa des titulaires de passeport diplomatique ou de service comoriens et d'en suspendre la délivrance, sauf exception.» Cette mesure n'affecte pas les visas délivrés avant le 28 mars. «On ne s'en sortira pas par le chantage», a déclaré le ministre comorien des Affaires étrangères. «La France peut maintenir cette suspension aussi longtemps qu'elle le voudra. Il s'agit d'un problème de fond, un problème d'intégrité territoriale d'un pays, un drame humain, un

problème de droit international humanitaire (...) Il n'y aura pas de geste en dehors de discussions franches et sincères tant qu'il n'y aura pas d'adhésion à une feuille de route satisfaisante pour toutes les parties, on ne s'en sortira pas». La France «doit revoir sa copie. Si elle maintient les expulsions, nous ne voyons pas l'intérêt de renforcer le contrôle des kwassas kwassas vers Mayotte».

Une manifestation, visant à «réaffirmer que Mayotte est comorienne», a été organisée à Moroni au lendemain d'entretiens entre le chef de la diplomatie comorienne Mohamed Elamine Soeuf et le secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne. Selon un membre de la délégation comorienne, les discussions du 11 avril à Moroni «ont achoppé sur le principe de la souveraineté». En début de semaine, Mohamed Elamine Soeuf avait affirmé devant la presse que la France avait «créé le problème de Mayotte. On ne peut accepter qu'on refoule les Comoriens de Mayotte, ils sont chez eux».

DES «PSEUDO-MILICES»

A Kani-Kéli (Sud de Mayotte), et à Acoua (Nord de l'île), des citoyens se sont livrés à des manifestations anti-étrangers, incitant une partie de la population à quitter le territoire. En marge de ces manifestations, des expulsions, appelées décasages, avec des habitations brûlées et détruites, n'ont causé

«aucune victime, aucun blessé», affirme le procureur de la République. La gendarmerie, elle, dément collaborer avec «ces pseudo-milices», indiquant que des étrangers se «réfugiaient à la brigade en se présentant comme clandestins». Plusieurs opérations de même nature avaient été menées par des collectifs villageois en 2016.

A noter dans les mesures retenues par le gouvernement, il est prévu un assouplissement des procédures d'évacuation et de démolition des constructions illégales dans le cadre du projet de loi ELAN (Evolution du logement et aménagement numérique).

A PEINE EXPULSÉS, RETOUR À LA CASE DÉPART

Après une nuit au centre de rétention administrative, Saïd s'est retrouvé embarqué sur le «Gombessa», un des navires de transports de passagers affrétés par la préfecture pour des reconduites à la frontière quasi-quotidiennes. «A peine arrivé à Anjouan, je me suis mis à la recherche d'un passeur pour revenir à Mayotte» explique Saïd, «on en trouve très facilement, même pour moi qui ne suis pas anjouanais». C'était d'ailleurs la première fois qu'il mettait les pieds à Anjouan. «C'est facile à trouver, mais c'est très cher. J'ai payé 1000 euros». Saïd ne voulait pas s'embarquer comme beaucoup d'autres sur une barque surchargée beaucoup moins chère. Sur son



Manifestation à Moroni, avril 2018





«kwassa», ils n'étaient que deux passagers. A mi-chemin, en pleine mer, ils sont montés sur deux barques de pêcheurs pour la dernière partie du voyage «au milieu des poissons, j'étais comme un pêcheur, et j'ai débarqué sans problème». Sa mésaventure lui a coûté cher, mais à aucun moment il n'a pensé rester aux Comores. «Que voulez-vous que je fasse là-bas ? J'ai toute ma vie ici, ma fille fait des études, j'ai mon métier, un savoir-faire, je suis utile, je ne vole le travail de personne». Il espère pouvoir être régularisé. Il affirme qu'à sa connaissance «presque toutes les personnes qui ont été expulsées avec moi sont déjà de retour à Mayotte».

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉFET ET BARRAGES «LIBÉRÉS»

En appelant début avril à la levée immédiate des barrages qui paralysent Mayotte, les syndicats et le collectif de citoyens font entrevoir une sortie de crise, sans toutefois suspendre la grève qui pourrait prendre «d'autres formes». Les cosignataires de l'appel motivent leur décision par la satisfaction d'un certain nombre de leurs revendications, à commencer par la «venue d'un délégué pour ouvrir les négociations». Dominique Sorain, qui a été nommé nouveau préfet de l'archipel, a dans la

foulée rencontré les leaders d'un mouvement débuté le 20 février. «Il est acté que la plateforme d'union des revendications qui a été remise au Délégué sera prise en compte pour l'élaboration du futur plan de développement de Mayotte, qui sera présenté à la fin du mois d'avril», se sont félicités le collectif et l'intersyndicale, en évoquant également la création d'un «comité de suivi» pour «s'assurer de l'exécution des décisions». Dominique Sorain annonce le renforcement des patrouilles de police et de gendarmerie sur la voie publique, notamment aux abords des établissements scolaires les plus sensibles et dans les transports scolaires. Mais également l'application des décisions judiciaires d'expulsion et de destruction de l'habitat illégal dès la fin de la trêve cyclonique et la création d'un groupe d'enquête spécialisé dans la lutte contre les filières d'immigration clandestine.

Mais les barricades se multipliaient à nouveau, sans totalement bloquer les routes deux jours après l'appel d'une majorité de syndicats à lever les barages routiers qui paralysent l'île.

Selon un des leaders du mouvement de lutte, les manifestants «veulent désormais que l'Etat accélère le travail diplomatique» avec l'Union des Comores, qui refoule aux frontières depuis deux semaines ses propres ressortissants ex-

pulsés de Mayotte. Les manifestants exigent également d'avoir la certitude que «dès que la crise diplomatique sera résolue, les reconduites à la frontière reprendront». Les deux derniers axes bloqués, à Tsararano et à Chirongui (sud de l'île), sont «libérés» le 9 avril. Cette action a nécessité le déploiement de 150 gendarmes mobiles et de blindés répartis sur les deux sites.

DES DISSENSIONS AU SEIN DES LEADERS DU MOUVEMENT

Des dissensions se sont fait jour au sein des leaders du mouvement social. L'un des principaux acteurs du mouvement, le syndicat Snuipp-Mayotte a indiqué dans un communiqué avoir été exclu de l'intersyndicale et du collectif, estimant «payer» sa position de maintien des barrages, alors qu'une majorité de syndicats a appelé à les lever. Pour le Snuipp-Mayotte, «la confiance avec le gouvernement n'est pas encore retrouvée».

Même si l'intersyndicale et le collectif à l'origine du mouvement de lutte contre l'insécurité ont déclaré poursuivre la grève et décider prochainement d'autres modes d'action, petit à petit, le travail reprend.

Camille, OCL Reims, le 17/04/2018



Courrier

KANAK, UN PEUPLE SANS DOMINATION NI EXPLOITATION ?

Dans le numéro d'avril 2018 de *Courant alternatif*, l'article sur la commune de Thio vient à point, à six mois du référendum sur l'indépendance de la Kanaky, pour rappeler ce que fut la colonisation française réduisant les Kanak au travail forcé, ainsi que les différentes révoltes qui secouèrent l'île contre le régime colonial, depuis l'insurrection de 1878 jusqu'au massacre d'Ouvéa en 1988.

Une remarque, cependant. Quel que soit le soutien que nous apportons et apporterons à ces luttes, faut-il pour autant faire preuve d'un certain angélisme autour d'une supposée presque parfaite et libertaire société kanak ?

Certes, il s'agit là, comme pour nombre de sociétés «premières» (1), d'une civilisation communautaire, et à ce titre elle ne peut que nous interpeller et nous offrir de nombreux sujets de réflexion. Mais est-elle, comme nous dit l'auteur du texte, fondée sur une «philosophie qui exclut toute forme de domination, d'exploitation et d'oppression» ? Même si des militants kanak affirmaient dans les années 70 que cette civilisation était «vraiment une chance pour le socialisme», il s'agissait d'une société socialiste à projeter et à construire dans les luttes du moment en utilisant des éléments de l'existant (et, c'est vrai, il y en a sans doute davantage que dans notre société industrielle), mais non d'un modèle à reproduire, comme le déduisent un peu trop rapidement les

émules de l'ethnologue Pierre Clastres, auteur de *La Société contre l'Etat* (laissons de côté les âneries primitivistes !). Clastres constatait et démontrait qu'il n'y a pas de linéarité ni de passage obligé dans le développement de l'espèce humaine, et que les formes d'organisation sociale relèvent autant de choix – donc de décisions politiques – que de conséquences strictement économiques. Tout comme James. C. Scott, dans *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, dans la lignée de Clastres, nous montre que la construction de l'Etat n'est pas une obligation, pour naviguer joyeusement au fil courant qui va du primitif au civilisé. Voilà qui devrait amplement nous suffire pour intéresser les communistes libertaires que nous sommes ! Point n'est besoin d'en rajouter. Ni Clastres (2) ni Scott ne nous disent que les sociétés sans Etat, ou simplement celles qui fuient l'Etat, sont des sociétés idylliques.

Ce qui est fondamental, c'est que 1. Ce qui existe n'a pas toujours existé, et 2. Il n'y a pas de linéarité dans le développement humain.

Langard

1. Jadis, on disait «primitives» ! Les deux mots veulent dire la même chose, mais l'engouement actuel vers les pirouettes linguistiques ne fait que masquer la réalité sans toucher le moins du monde à la réalité. Ainsi, le «musée des Arts premiers» est un hymne au pillage colonial, même s'il est maintenant teinté de reconnaissance pour ces peuples, comme le furent les Indiens par Las Casas.

2. Clastres a quand même tendance à «oublier» la domination exercée par les hommes sur les femmes.





ITALIE – Retour sur les années 1970

Un 68 qui a duré 10 ans

Dans ce texte, Claudio Albertani (1) passe rapidement en revue une décennie de l'histoire de l'Italie, soulignant la force des luttes sociales et politiques de l'époque, leurs spécificités par rapport aux autres mouvements en Europe et leur portée pour toute une génération.

Pour Valentina et Marcello, mes enfants

Qu'est-ce que nous voulons ?

Nous voulons tout!

Une pancarte sur la barricade du cours Traiano, Turin, 1969

Celui qui parle de révolution sans se référer à la vie quotidienne a un cadavre dans la bouche.

Graffiti, Milan, 1971

Une précision nécessaire : je suis né à Milan en 1952 et j'ai vécu l'année 1968 au lycée. Comme des dizaines de milliers de mes contemporains, j'ai participé au mouvement étudiant à partir de la fin de 1967, en qualité d'activiste de la rue. J'ai vécu avec passion la période des luttes ouvrières et me suis impliqué dans le collectif libertaire de mon école. Puis sont venues les années soixante-dix, les communautés, les drogues psychédéliques et la lutte armée (en laquelle je n'ai jamais cru). Et quand le mouvement s'est épuisé, j'ai pris mon sac à dos pour connaître le monde. Comme l'a dit l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf, « je suis fils du chemin, la caravane est ma patrie et ma vie le voyage le plus inattendu ».

DES SOUVENIRS

Un demi-siècle plus tard, 1968 continue de me paraître une année centrale, la circonstance rare où l'instant se lie avec le temps et la conjoncture avec le long terme. Il n'y avait pas de crise ; l'économie avait bel et bien le vent en poupe et, cependant, il s'est produit une attaque, aussi massive qu'inattendue, contre l'ensemble des conditions de vie sous la domination capitaliste. À Paris, le mouvement étudiant s'est transformé en une grande révolte qui a provoqué la plus grande grève générale de l'histoire de la France. D'autres grandes métropoles - Amsterdam, Tokyo, Milan, Londres, New-York et Mexico - ont été les théâtres de luttes qui avaient pour objectif rien moins que la création d'un monde nouveau. Avec le sentiment que

rien ne pourrait être comme avant, notre génération a découvert la passion pour la vie collective et la possibilité de la transformer. « Vite », disaient les murs de façon éloquent et nous savions tous de quoi il s'agissait.

De même que les épidémies médiévales ne respectaient ni frontières ni hiérarchies sociales, la rébellion a supprimé les classifications politiques, géographiques et idéologiques. Malgré la division du monde en deux blocs opposés, le capitaliste et le faussement appelé "socialiste", la révolte s'est transmise à la Tchécoslovaquie et à la Pologne en révélant le caractère bureaucratique et impérialiste du système soviétique. À Gdansk, Stettin et Prague, les explosions de colère ressemblaient dangereusement à celles de Detroit et Watts.

Dans le sud du monde, on entendait la voix sourde et menaçante des damnés de la terre. En Afrique, la décolonisation réveillait des appétits inhabituels de liberté ; en Amérique Latine, la révolution cubaine motivait une nouvelle génération d'activistes et au Vietnam l'offensive du Têt mettait en échec le pays le plus puissant du monde. Dans ce contexte, le cas de l'Italie se présente comme l'expression locale d'un mouvement de portée planétaire. Dans la péninsule, cependant, le mouvement a commencé avant et a fini par atteindre un niveau de radicalité inconnu sous d'autres latitudes. Pour comprendre ses traits essentiels, il est nécessaire de revenir quelques pas en arrière.

DES ANTÉCÉDENTS

À la fin de la seconde guerre mondiale, l'Italie continuait d'être un pays arriéré avec une structure principale-

ment agraire. Cas unique en Europe occidentale, le fascisme avait été vaincu par des forces populaires qui avaient consolidé des îlots de pouvoir dans les usines du nord, dans le centre et dans les régions rurales du sud. Le mouvement ouvrier disposait d'une centrale unique, la Confédération Générale Italienne des Travailleurs (CGIL), de tendance communiste, amputée vers 1950 des tendances chrétienne et social-démocrate.

À une brève parenthèse de gouvernements unitaires qui comptaient avec la participation du Parti communiste Italien (PCI) et du Parti socialiste (PSI), a succédé le long règne de la Démocratie Chrétienne (DC) qui, alliée avec la mafia, gagna les élections d'avril 1948 instaurant un régime corrompu et apparemment inamovible qui ressemblait beaucoup au PRI (Parti Révolutionnaire Institutionnel) du Mexique. À cette époque, la vie politique du pays se trouvait embourbée dans la Guerre Froide : si les démocrates-chrétiens répondaient à Washington, le PC obéissait à Moscou. Cependant, contrairement à ce qu'affirmait la propagande, les soviétiques n'avaient pas la moindre intention de modifier l'ordre géopolitique issu des accords de Yalta (1945), ni n'étaient favorables à un changement de gouvernement dans le pays.

La preuve générale fut faite le 14 juillet 1948 quand Antonino Pallante, un étudiant fasciste, blessa de quatre balles le secrétaire du PC, Palmiro Togliatti, sans le tuer. Dans tout le pays se déchaînèrent des manifestations violentes et une grève générale. Alors que les ouvriers communistes se préparaient à l'insurrection générale, le 15 de ce même mois, Togliatti leur ordonna de reprendre le travail en déclarant que la voie italienne au socialisme passait par



1 - Claudio Albertani, libertaire, professeur-chercheur en sociologie à l'université autonome de la Ville de Mexico et écrivain (Italie et Mexique).



la défense des institutions de l'État bourgeois.

Une situation paradoxale a ainsi été créée dont le PC était en même temps victime et bénéficiaire. Victime, parce que les préceptes de la Guerre Froide l'empêchaient d'accéder au gouvernement central, mais aussi bénéficiaire parce qu'il contrôlait une partie de l'industrie culturelle, quelques mairies des régions centrales (Bologne, par exemple) et les échanges commerciaux juteux avec le bloc soviétique. Il s'est converti ainsi en un parti conservateur, garant de l'ordre public, qui a élargi sa base électorale grâce au transformisme, cette tradition typiquement italienne qui consiste à changer de casaque au bon moment.

Et pourtant, les communistes ont été diabolisés par la DC et l'Église catholique qui menaçait d'excommunier leurs électeurs. Appuyée sur les valeurs de l'antifascisme et de la résistance, la popularité indéniabie du PC, le parti prosoviétique le plus puissant d'Occident, préoccupait l'OTAN et les Nord-Américains, qui considéraient l'Italie comme un pays « à risque ». En réponse, est né Gladio, un réseau paramilitaire clandestin de portée européenne auquel participaient la CIA et les services secrets italiens et dont l'objectif était de discréditer les communistes et de les maintenir éloignés du gouvernement.

LE RETOUR DE LA RÉVOLUTION SOCIALE

Les années soixante ont débuté par une grande vague de luttes sociales à Gênes, à Reggio d'Emilie (1960) et à Turin. Les protagonistes étaient de jeunes ouvriers, émigrés du sud, qui fournissaient une main-d'œuvre bon marché aux grandes usines du nord (Fiat, Pirelli, Alfa-Romeo, Olivetti, Montedison, etc.). Étrangers à la tradition communiste, ces ouvriers organisaient des grèves sauvages, c'est-à-dire non contrôlées par les syndicats officiels, qui mettaient en péril la paix sociale et le passage du pays à la soi-disant « modernité ». Face à la surchauffe du thermomètre social, la Démocratie Chrétienne choisit d'inclure les socialistes dans le gouvernement en espérant freiner le mouvement via la construction de l'État social.

Cela fut de peu d'effet. Les protestations se sont poursuivies plus fortes et plus menaçantes. Des revues sont apparues comme *Quaderni Rossi* (Carnets rouges) *Quaderni Piacentini* (Carnets plaisants) et *Classe Operaia* (Classe ouvrière) qui exprimaient les idées d'une nouvelle gauche ouvrière, et des noyaux de jeunes militants se sont formés qui rejetaient la politique conservatrice du PC et des syndicats. Au centre du conflit, il y avait la Fiat de Turin – qui était alors l'une des plus grandes usines automobiles d'Europe – et son opposant incontournable :



le travailleur à la chaîne, non qualifié, surexploité et discriminé pour être migrant.

Vers le milieu de la décennie, les fermentations de la révolte juvénile internationale, la musique protestataire, les cheveux longs et les mini-jupes sont entrés dans le pays. Ce fut un coup sévère pour la culture catholique et/ou communiste de nos parents. En 1966, sous l'influence des provocations hollandaises et des hippies nord-américains, la revue *Mondo Beat* est apparue à Milan, premier exemple de presse alternative en Italie. Ce fut le début des manifestations contre la guerre du Vietnam, des occupations d'édifices et des batailles avec la police. À la fin de 1967, les universités de Gênes, de Naples, de Milan et de Turin furent occupées. La revendication principale était le droit d'étudier pour tous.

Au début de 1968, les expériences d'ouvriers, d'étudiants et la contre-culture ont convergé d'une manière spontanée. En février, les étudiants ont occupé l'université de Rome et, au début de mars, une grève a éclaté à la Fiat pour la suppression du travail le samedi et pour de meilleures retraites. Au cours du même mois, a été créé le Comité Unitaire de Base à l'usine Pirelli de Milan (CUB-Pirelli qui aura un long parcours), expression de l'autonomie de classe face à la banqueroute des syndicats officiels. Au printemps, l'agitation étudiante s'est poursuivie à Milan et à Turin ; la grève de Valdarno (en Vénétie) a éclaté contre le groupe textile Marzotto et les usines Montedison de Port Marghera et Ansaldo de Gênes se sont jointes à la lutte. Le nord, c'est-à-dire la région la plus productive du pays, était en feu.

En mai et juin, des jeunes anti-ar-

tistes ont contesté l'exposition d'art Triennale de Milan puis la Biennale de Venise. En juin, après l'attentat contre le leader étudiant allemand Rudy Dutschke, nous étions des centaines d'étudiants à prendre d'assaut le siège du *Corriere della Sera* (Courrier du Soir) de Milan, principal quotidien du pays, symbole de la presse au service du pouvoir. En automne, à l'occasion de l'inauguration de la saison d'opéra au théâtre de La Scala, nous avons accueilli avec des jets de tomates la bonne société milanaise, ce qui a provoqué un scandale national. Pendant ce temps, le sud rural se joignait au mouvement avec des luttes pour la suppression des énormes différences salariales avec le nord. En décembre, la police a tiré à Avola, en Sicile, sur des ouvriers agricoles qui occupaient une zone de transit, suscitant une vague de manifestations de solidarité dans toute la péninsule.

De France nous arrivaient les idées sur l'autonomie de Cornelius Castoriadis (que nous connaissions uniquement par ses pseudonymes de Pierre Chaulieu et de Paul Cardan dans la revue *Socialisme ou Barbarie*) et celles des situationnistes sur la subversion de la vie quotidienne. Nous lisions le pamphlet au vitriol *La misère en milieu étudiant*, qui mettait en pièces le militantisme traditionnel et défendait l'action politique orientée vers la réalisation du plaisir. Et nous nous passions de main en main deux livres qui sont devenus fameux un peu plus tard : *Le traité de savoir vivre* de Raoul Vaneigem et *La société du spectacle* de Guy Debord, tous deux publiés pour la première fois en 1967.



notre mémoire



L'ANNEE QUE NOUS VECÛMES DANGEREUSEMENT

Par la suite, le mouvement s'est morcelé en une myriade de conflits qui s'attaquaient à tous les aspects de la société : le travail salarié, l'exploitation, l'art, la culture, la religion, les mœurs sexuelles, la famille et la condition de la femme. Nous, en tant que composantes du mouvement, étions étrangers aux partis et à la gauche officielle qui nous regardait avec méfiance puisqu'elle ne pouvait pas nous contrôler. La plupart d'entre nous étions très jeunes et nous n'avions pas d'expérience politique. Mais nous savions ce que nous faisons.

Quand, au printemps 1969, nous occupions mon école, le Lycée Scientifique Vittorio Veneto de Milan, nous avons rassemblé les crucifix qui étaient suspendus dans chaque salle, les avons entassés dans la cour centrale et les avons fait brûler. C'était notre manière de contester les accords de Latrán signés en 1929 entre l'Église Catholique et le gouvernement fasciste de Mussolini. Lesdits accords, encore en vigueur, garantissaient à l'Église catholique le statut d'église officielle de l'État, instituaient l'enseignement de la religion catholique dans le système éducatif italien et imposaient la présence de signes religieux dans les salles.

Un nouveau féminisme est apparu – très différent, il faut le dire, d'une bonne partie de l'idéologie de peu de valeur aujourd'hui en vogue – qui se nourrissait des réflexions de Marie Rosa dalla Costa et de Selma James (compagne du célèbre

militant noir légendaire Cyril Lionel Robert James). Toutes deux mettaient en évidence un aspect caché de l'accumulation capitaliste : la division sexuelle du travail. La femme effectuait un travail domestique gratuit, qui était la clé de la production et reproduction de la force de travail. À partir de ces conceptions, le collectif Lotta femina (Lutte féministe) de Padoue a impulsé la lutte pour le salaire domestique et la réduction des horaires de travail à 20 heures hebdomadaires pour que tous, hommes et femmes, puissent profiter de la vie et effectuer ensemble les tâches du foyer.

En avril 1969, a éclaté la révolte de Battipaglia dans le sud. Les ouvriers mal payés des secteurs du tabac et du sucre ont investi la délégation locale de la police et ont expulsé les bureaucrates syndicaux en réponse à la répression d'une manifestation pacifique. En même temps, la saison des révoltes s'est déclenchée dans les prisons ; elles ont commencé à Milan (en avril), puis à Turin (en octobre) et se sont prolongées durant la décennie des années soixante-dix. Le 3 juillet, les ouvriers de la Fiat-Mirafiori ont manifesté pour la réduction des horaires de travail. Après avoir été chargés par la police, ils ont dressé des barricades et ont réussi à repousser l'attaque, suite à une bataille rangée. Quand la fumée des gaz lacrymogènes s'est dissipée, on a pu voir écrit sur une pancarte : « Qu'est-ce que nous voulons ? Nous voulons tout ! », ce qui est devenu la devise du mouvement et le titre du roman de l'écrivain et artiste Nanni Balestrini, récemment traduit en espagnol.

À partir de septembre, les grèves se sont intensifiées pour le renouvellement des contrats dans le secteur métallurgique, le plus combatif. Celui-ci lançait l'automne chaud, une attaque à grande échelle contre l'organisation capitaliste du travail qui a ébranlé le patronat, le Parti communiste et le gouvernement. Le 3 octobre, une multitude de grévistes dévastaient les ateliers des modèles «600», «850» et la salle à manger de Mirafiori. Quand la Fiat a identifié 120 responsables et a essayé de les virer, elle a dû renoncer à sa plainte face à une nouvelle vague de mobilisations, plus nourrie encore. Le 19 novembre, le policier Antonio Annarummal est décédé à Milan au cours d'un affrontement entre la police et des manifestants. À la fin de l'année, le groupe Il Manifesto (Le Manifeste) a rompu avec le PC et, dans la foulée des luttes ouvrières, sont nés deux des groupes extraparlimentaires les plus emblématiques de l'époque : Potere Operaio et Lotta Continua.

LA STRATÉGIE DE LA TENSION

Le pays était divisé en deux. Tandis que nous, minorités consistantes de la jeunesse et du prolétariat, nous voulions une révolution, les conservateurs, les

communistes et le patronat exigeaient la répression. Les structures clandestines de l'État se sont activées et, le 12 décembre 1969, une bombe a éclaté à la Banque de l'Agriculture de Piazza Fontana (à Milan), provoquant 17 morts et 80 blessés. Un tract anonyme circulant dans Milan le 16 décembre dénonçait la situation d'une façon on ne peut plus claire : « l'alternative révolutionnaire mûrie au cours des deux dernières années n'a pas pu être vaincue avec les moyens habituels. Les morts de Piazza Fontana sont le premier bilan d'un nouvel incendie du Reichstadt ».

Les coupables préfabriqués ne tardèrent pas à apparaître, – anarchistes, naturellement –, dont il a fallu beaucoup de temps pour constater l'innocence. L'employé de chemin de fer Giuseppe Pinelli – présenté comme complice de l'exécutif hypothétique de l'attentat, lui aussi anarchiste et également innocent, Pietro Valpreda – fut défenestré du commissariat central de Milan. Je me rappelle la rage des trois mille compagnons qui accompagnaient son cercueil, un jour de décembre, froid et pluvieux.

Connue comme « stratégie de la tension », la politique criminelle des massacres d'État s'est prolongée jusqu'en 1980, au moins, avec le meurtre de Bologne (le 2 août 1980; 85 morts et 200 blessés), l'attentat terroriste le plus terrible subi par l'Italie dans l'après-seconde guerre. Ainsi, après le coup d'État au Chili (1973) et face au risque (réel) d'un coup d'État militaire en Italie, Enrico Berlinguer, secrétaire national du PCI, a lancé la politique du « compromis historique », c'est-à-dire la collaboration organique avec la DC pour défendre les « institutions démocratiques ».

LE MOUVEMENT EN 77

Ni les meurtres d'État ni la politique opportuniste du PC n'ont pu mettre fin à la conflictualité sociale. Dans les années soixante-dix, le mouvement ne se limitait déjà pas aux usines et aux universités, mais il se trouvait solidement implanté sur le territoire. On occupait des maisons, on fondait des centres sociaux, on créait des communautés, et des pratiques illégales se généralisaient comme celle de l'« autoréduction ». Une devise qui nous venait des anarcho-sindicalistes nord-américains résumait bien nos exigences : le pain et les roses. Le pain, c'est-à-dire la justice sociale et les roses, le plaisir et la beauté.

Nous étions des centaines de milliers de jeunes à vivre à la marge de la sociabilité admise, dans une sorte d'immense laboratoire politique et existentiel. En regardant en arrière et en voyant comment le monde fonctionne aujourd'hui, je crois que c'était quelque chose de très semblable à ce que pourrait être le communisme ou l'anarchie, ou comme on voudrait l'appeler. Ce n'était pas ce que





Marx et Bakounine avaient prévu ; pas non plus ce que claironnaient les nombreuses sectes marxistes-léninistes, mais un style de vie communautaire qui s'est déployée bien au-delà des idéologies et qui dans les faits fonctionnait comme alternative au capitalisme.

Les principaux groupes extraparlimentaires comme Lotta Continua et Potere Operaio sont entrés en crise, mais d'autres sont nés, plus créatifs – comme les Indiens Métropolitains de Rome ou, au nord, la vaste nébuleuse connue comme Autonomie Ouvrière – avec un tas de revues autoproduites qui, d'une manière ou d'une autre, exprimaient la nécessité de subvertir l'ordre constitué. Et sont apparues les radios « libres », émettrices qui disputaient à l'État le terrain stratégique de la communication : Radio Alice de Bologne, Radio Onda Rossa de Rome et Radio Popolare de Milan. Le mouvement a atteint son expression maximale en 1977, sans doute l'année la plus intense de la décennie commencée en 1968. Bien que maintenant il soit difficile de le croire, nous étions des millions de jeunes à partager l'idée qu'il ne manquait qu'un dernier effort pour que le système s'effondre. Dans cette situation, un nombre important de militants ont opté pour la lutte armée en croyant accélérer ainsi la marche des événements. Le groupe le plus connu, les Brigades Rouges – nées à Milan, au début de la décennie comme soutien aux luttes ouvrières dans de grandes usines comme Siemens, Pirelli, Breda et Alfa Romeo – se préparait à la bataille finale.

L'ÉCHEC

Le 16 mars 1978 – jour où débutait le premier gouvernement soutenu par les

communistes –, les BR séquestrèrent Aldo Moro, président de la Démocratie Chrétienne et artisan du dialogue avec le PC. Le 9 mai, son cadavre fut retrouvé dans une rue centrale de Rome. On a spéculé – et on continue à spéculer – sur la participation possible dans l'opération de Gladio, des services secrets français, de la CIA, du Mossad, et en plus de la Stasi et du KGB. Moro en gênait plus d'un et bien qu'il soit clair que les Brigades Rouges étaient infiltrées, je crois qu'elles ont pris de manière indépendante la décision de le tuer. Elles exigeaient la libération de Renato Curcio (un de leurs fondateurs) et d'autres dirigeants qui étaient en prison, mais elles étaient disposées à négocier et se seraient contentées de la libération de militants de moins grande envergure.

Ce qui est certain, c'est que l'assassinat de Moro fut une erreur tragique. Les 86 lettres écrites par le chef démocrate-chrétien pendant sa captivité montrent qu'il était furieux non seulement contre son parti – auquel il avait renoncé pour protester contre l'attitude cynique de ses dirigeants –, mais contre le spectre des forces qui se refusaient à négocier – le dénommé « front de la fermeté » – qui allait du PCI aux néofascistes, en passant par la DC elle-même. Moro s'en prenait y compris au pape Paul VI qui ne bougeait pas le petit doigt pour l'aider. Libre, il aurait été une mine ambulante dans le système politique italien ; en le tuant, les BR ont perdu l'opportunité historique de désarticuler le bloc du pouvoir et ont contribué à la liquidation du mouvement.

Comme conséquence de la séquestration, le gouvernement a promulgué des lois d'urgence qui ont fermé les espaces de l'action publique en poussant plus de militants à la clandestinité. Les chiffres officiels rendent compte de la dimension de l'attaque : en plus des BR, en Italie environ 250 organisations clandestines d'extrême gauche ont été actives, commettant 7.866 délits contre la propriété et 4.290 contre les personnes. Au total, 36000 citoyens ont fait l'objet d'enquêtes pour délit de bande armée, parmi lesquels 6000 ont été condamnés à des dizaines d'années de prison, avec un solde supérieur à celui de l'époque fasciste.

L'échec nous a tous affectés. Désespérés, quelques membres du mouvement ont choisi de se livrer aux suggestions meurtrières de l'héroïne qui commençait à circuler de façon massive et était distribuée par la mafia avec la complicité des services secrets. Maître, encore une fois, de l'initiative politique, le grand capital mit en œuvre la restructuration nécessaire : le cycle productif a été décentralisé et la robotisation a éliminé la chaîne de montage en rendant le sabotage plus difficile.

Le 14 octobre 1980, 20000 travailleurs en col blanc ont manifesté à Turin en fa-

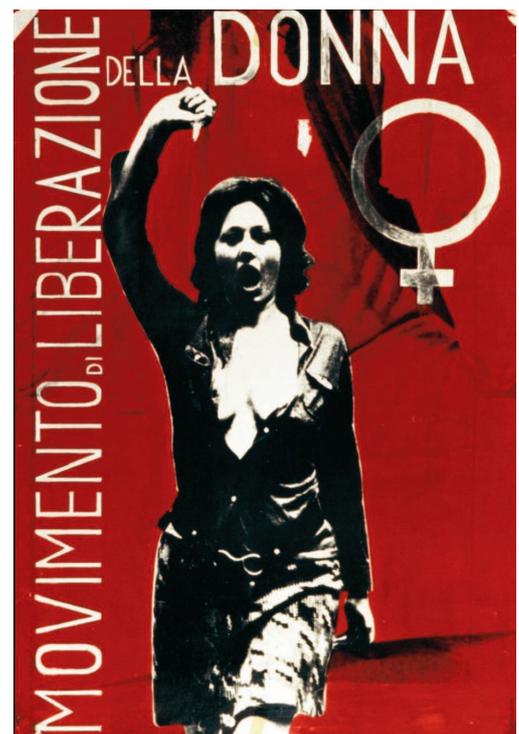
veur du patronat, marquant symboliquement l'acte de décès du mouvement. Le pays est entré ainsi dans l'ère de l'électronique, du néolibéralisme et de la fragmentation du marché du travail. Ont été supprimés, peu à peu, l'échelle mobile des salaires et le Statut des travailleurs, promulgué en 1970 et résultant de l'automne chaud. Le Parti communiste et la DC, les frères ennemis, se sont autodissous au début des années quatre-vingt-dix, seulement pour laisser place à un âge encore plus monstrueux celui de la pensée veule, de Berlusconi et de la politique entendue comme business et spectacle.

EN GUISE DE CONCLUSION

Vers la fin des années soixante-dix, nous qui avions parié sur la révolution sociale, nous avons trois options : 1) nous intégrer à l'une des nombreuses organisations armées en sachant que c'était une option suicidaire ; 2) survivre discrètement à la vague conservatrice dans l'attente de temps meilleurs qui ne sont jamais arrivés ; et 3) suivre l'aventure de la vie dans un autre coin de la planète. J'ai choisi la troisième option en voyageant d'abord aux États-Unis, puis au Mexique, où je me suis soigné l'âme ainsi que le corps. Aujourd'hui, je remercie le sort d'avoir vécu ma jeunesse en un autre temps. Et quand, après avoir détecté mon accent italien caractéristique, quelqu'un me demande d'où je suis, je réponds fièrement : je suis des années soixante-dix.

Ville de Mexico, avril 2018

Traduction Courant Alternatif

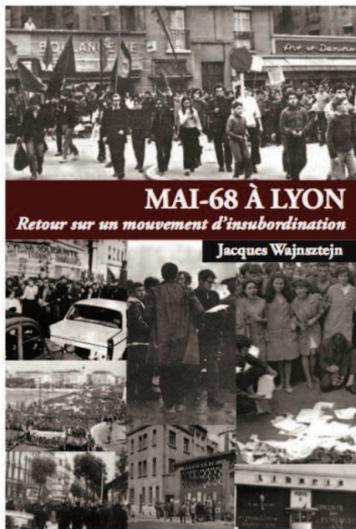




A lire

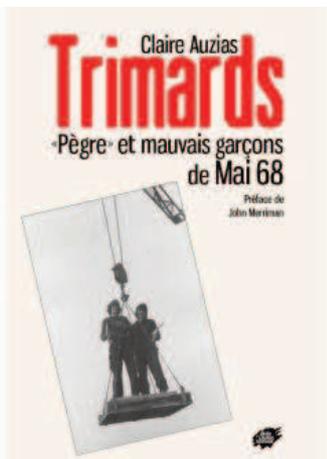
Inévitablement... Mai 68

Dans la mesure où le contenu des commémorations nous en dit autant sur le présent que sur les événements revisités, nous verrons bien si certains aspects de Mai 68 si souvent écartés par le passé sont cette fois davantage évoqués. A savoir la grève générale de cinq semaines et les grèves dures des deux années qui précèdent, sans lesquelles la dimension culturelle tant mise en avant n'aurait pu se développer.



C'est en tout cas ce que fait Jacques Wajnsztein dans son livre *MAI 68 À LYON, RETOUR SUR UN MOUVEMENT D'INSUBORDINATION* (chez A plus d'un titre). Outre qu'il donne une place importante aux grèves exemplaires de la Rhodaceta en 1967, et plus généralement à celle qui paralyse la vie économique pour laisser la place à la vie tout court pendant mai, il se situe au cœur d'un autre oublié des événements : la province (on dit maintenant les régions, en novlangue !). Plus mouvement d'insubordination que révolution, l'auteur regrette que la convergence entre ouvriers et étudiants n'ait pas débouché sur une union plus décisive.

En plus de ce livre, Jacques Wajnsztein (qui fut membre du mouvement du 22 mars lyonnais) diffuse une brochure, *Mai 68 à Lyon, trimards, mouvement du 22 mars et mémoire rétroactive*, qui discute de manière critique d'un autre livre provincial, *TRIMARDS, PÈGRE ET MAUVAIS GARÇONS*



DE *MAI 68*, de Claire Auzias (ACL, 18 euros, sur <http://www.atelierdecreationlibertaire.com/>). Il reproche à Claire de faire des trimards (zonard et autres loulous de banlieue) une catégorie particulière sur le modèle des classes sociales, sorte de fraction du prolétariat, en leur attribuant une homogénéité qu'ils n'ont pas. Il n'en demeure pas moins que le récit de Claire nous promène dans la capitale des Gaules au gré de ses souvenirs.

Et puisque nous en sommes à la province, rappelons le livre de Guy Ciancia, *Lille en Mai - chroniques anarchistes*, paru en 2015 aux éditions Passez muscade (et encore trouvable en ligne), une chronique détaillée des événements et du mouvement libertaire local de l'époque.

Enfin, si vous voulez vous détendre après la lecture de ces longues mais instructives pages, laissez-vous aller au plaisir immédiat que procure *UN ARBRE EN MAI* (Seuil, 80 pages, 10 euros), de Jean-Christophe Bailly, qui fut du mouvement du 22 mars... à Nanterre. Un livre qui tranche avec les écrits étroitement politiques, mais souvent secs et chiants. L'aspect plus littéraire et intimiste ne masque en rien l'essentiel du réel contenu politique vécu et rêvé dans les premiers jours de mai... Laissez-vous aller !

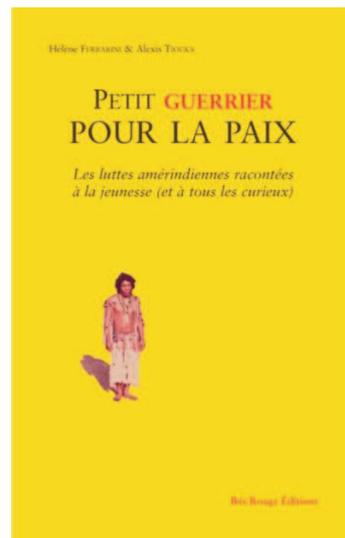
jpd



Petit guerrier pour la paix

PETIT GUERRIER POUR LA PAIX, Hélène Ferrarini et Alexis Tiouka, Ed. Ibis Rouge, 128p, 15€

Né dans le village d'Awala en Guyane en 1959, Alexis Tiouka est amérindien Kali'na, la plus importante, sur le point de vue démographique, des ethnies autochtones Guyanaise¹. Passé par les homes indiens² puis l'école française, il poursuit ses études post-bac en métropole, d'abord en architecture, puis finalement en droit. En effet, c'est une fois arrivé en France, vers l'âge de 20 ans, qu'il « se découvre Amérindien » et commence à se poser des questions sur ce que représentent pour lui et pour les autres, ses origines. Se rapprochant de mouvements pour le droit des peuples autochtones ailleurs dans le monde, il raconte prendre pour mo-



dèle Leonard Peltier et Russell Means, respectivement militants indigènes nord américain du Dakota du Nord et du Sud. Inspiré par leurs luttes, il deviendra au fil du temps et de ses études de droit, spécialiste du droit autochtone, pour enfin représenter, durant les années 90, les Amérindiens de Guyane Française à l'ONU, lors des discussions sur les droits des peuples autochtones.

Dans cet essai sous forme d'interview, Hélène Ferrarini reprend avec soin les souvenirs d'Alexis Tiouka, évoquant les différentes périodes de sa vie, les difficultés des amérindiens en Guyane française ainsi que l'histoire de leurs luttes pour leur reconnaissance et leurs droits dans les années 90.

Ce livre évoque aussi l'époque contemporaine avec l'implication des amérindiens dans le mouvement social ayant paralysé la Guyane en mars 2017. En effet, avec entre autre, pour revendication la signature par la France de la convention 169 de l'Organisation internationale du Travail relative aux droits des peuples indigènes et tribaux³, les amérindiens ont apporté leurs contributions sur le terrain ainsi que dans les négociations avec l'Etat. Créé à cette occasion, le collectif de la jeunesse autochtone de Guyane n'a pas cessé ses activités après la fin du mouvement social. Ce collectif s'active aujourd'hui pour faire remonter les revendications des populations les plus éloignées du territoire. Qu'elles soient sociales, tel que l'accès à l'éducation et aux soins, mais aussi culturelles, avec entre autre la reconnaissance des langues. Mais leurs actions s'étendent surtout sur le terrain environnemental, avec une lutte acharnée contre le projet « montagne d'or ». Ce projet de méga mine d'or industrielle, soutenu par Emmanuel Macron alors ministre de l'économie, serait, s'il aboutissait, une calamité environnementale pour l'Amazonie guyanaise, tout en mettant une fois de plus en péril les conditions de vie des autochtones, déjà très affaiblie par plusieurs décennies d'oppressions française.

Arthur

¹ La Guyane compte environ 9000 amérindiens, réparti en 6 ethnies : Kali'na, Teko, Wayana, Wayampi, Palikur et Arawak.

² Pensionnats catholiques pour enfants amérindiens

³ Ce texte reconnaît les droits des peuples autochtones, notamment les droits collectifs sur la terre et le droit à l'autodétermination.

